

PR WALID LAGOUN :

# "LA NOUVELLE CONSTITUTION MET FIN AUX TENTATIVES D'EXERCICE DE POUVOIRS ABSOLUS"

Page 3

COMPLEXE D'EL HADJAR

**REMISE EN SERVICE DE L'UNITÉ PMA APRÈS UN ACTE DE SABOTAGE**

Page 5

# MIDI

ISSN : 1112-7449

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 4014 | Lundi 8 juin 2020 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

**104 NOUVEAUX CAS ET 9 DÉCÈS EN 24 H**

Page 16

PREMIER TRIMESTRE 2020

# FORTE CHUTE DES IMPORTATIONS

Page 5



RÉUNION OPEP ET OPEP+ **RÉDUCTION DE LA PRODUCTION**

Page 2



TRANSPORTS PRIVÉS **LA FNTT APPELLE À DES MESURES STRICTES**

Page 3



TOUCHÉS PAR LA CRISE

**LES ORGANISATEURS DES FOIRES ET SALONS INTERPELLENT LE PREMIER MINISTRE**

Page 4

REPRISE DE SES VOLS DOMESTIQUES ET INTERNATIONAUX **AIR ALGÉRIE ANNONCE LES DATES**

Page 2

VOLS DOMESTIQUES ET  
INTERNATIONAUXAir Algérie annonce  
les dates de la  
reprise

La compagnie aérienne nationale Air Algérie se prépare à reprendre ses vols nationaux et internationaux, au lendemain de l'annonce de la levée du confinement. Dans le domaine du tourisme, seules les agences de voyages sont autorisées à reprendre leurs activités, au cours de cette première phase du déconfinement. Les aéroports restent encore fermés, et les avions sont toujours cloués au sol. Aucune date n'a été officiellement annoncée, quant à une éventuelle réouverture des frontières et de l'espace aérien, mais la Compagnie nationale aérienne se prépare à reprendre ses activités commerciales. Selon le journal El Moudjahid, Air Algérie a mis en place un programme, avec des dates de reprise de ses vols nationaux et internationaux.

Selon des sources proches de la compagnie, citées par El Moudjahid, la reprise des vols domestiques interviendrait, à compter du 14 juin.

*"En ce qui concerne les vols internationaux, Air Algérie pourrait prévoir deux programmes distincts. Elle envisagerait, après décision des hautes autorités du pays, de relancer les vols commerciaux, une reprise des vols à compter du 26 juin vers les pays du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne, ainsi que certains pays du Proche-Orient",* précise le même média. S'agissant des dessertes avec les pays de l'espace Schengen, elles pourraient reprendre dès le 1er juillet, sous réserve de l'autorisation des plus hautes autorités algériennes, selon la même source.

*"La compagnie n'a pas encore tranché la question de la tarification, pour les différentes destinations, et envisage une reprise progressive, avec seulement 30 % de la capacité de remplissage de ses appareils",* a indiqué le même journal.

Pour rappel, Air Algérie a dévoilé jeudi dernier, dans une vidéo publiée sur son compte Twitter, son protocole sanitaire pour lutter contre le coronavirus, dans le cadre des mesures préventives à observer après la reprise des vols commerciaux.

AMBASSADE DE FRANCE  
EN ALGÉRIEXavier Driencourt  
confirme son départ  
d'Alger

L'ambassadeur français en Algérie, Xavier Driencourt, a confirmé dans une déclaration à la presse, qu'il quittera l'Algérie durant cet été. Ce qui a été une rumeur sur le départ de l'ambassadeur actuel de France en Algérie, ces derniers jours, s'est confirmée hier, par la déclaration de l'intéressé au site "Algérie1", confirmant son départ à la retraite durant cet été. *"S'il y a une chose que je ne peux pas modifier, c'est ma date de naissance qui conditionne la date de mon départ en retraite",* a-t-il déclaré à la même source. De ce fait, il affirme que *"effectivement, ma retraite est prévue de très longue date et donc, mon départ d'Alger"*. Dans la foulée, un successeur est annoncé par certains médias. Il s'agit de François Gouyette, qui est actuellement ambassadeur de France en Arabie Saoudite, toutefois, c'est le Quai d'Orsay qui tranchera à propos de cette question dans les prochains mois.

R. N.

## RÉUNION OPEP ET OPEP+

Réduction de la production  
pour absorber le surplus  
et stabiliser le marché

*La 179<sup>e</sup> réunion de la Conférence ministérielle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), et de la 11<sup>e</sup> Réunion ministérielle des pays de l'OPEP+, tenue samedi en visioconférence en vue de stabiliser le marché pétrolier, s'est achevée par de nombreuses décisions, a indiqué un communiqué du ministère de l'Énergie.*

PAR RIAD EL HADI

Tenant compte des fondamentaux actuels et des récentes perspectives du marché pétrolier international, les pays participants aux travaux de la 11<sup>e</sup> Réunion ministérielle des pays OPEP et non-OPEP et de la 179<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OPEP, présidée par le ministre de l'Énergie, Mohamed Arkab, en tant que président en exercice, ont décidé de prendre plusieurs décisions visant à assurer la stabilité des cours de l'or noir et permettre d'absorber les surplus disponibles encore sur le marché, a précisé la même source. Il s'agit notamment, de la réduction de la production pétrolière de l'ordre de 9,7 millions de barils par jour (mb/j) durant le mois de juin 2020, d'une baisse de 9,6 mb/j durant juillet 2020, ainsi que d'une coupe de 7,7 mb/j, devant intervenir du 1<sup>er</sup> août à fin décembre 2020.

Les participants à ces deux conférences ministérielles sont convenus aussi de réduire la production de 5,8 mb/j du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à avril 2022, fait savoir le communiqué du ministère de l'Énergie.

À l'issue des travaux de ces réunions, il a été décidé également d'adopter le mécanisme de la compensation pour les pays qui n'ont pas pu atteindre pleinement la conformité en mai et juin de l'accord du 12

avril dernier. Les pays concernés ont été invités à rattraper les écarts en juillet, août et septembre 2020.

L'autre décision entérinée par les pays de l'OPEP et non-OPEP est celle de réunir le Comité ministériel mixte de suivi (JMMC) tous les mois, afin de suivre l'application de l'accord de réduction de l'offre pétrolière.

Dans ce contexte, la 11<sup>e</sup> réunion des pays de l'OPEP+ a réaffirmé l'engagement continu des pays producteurs signataires de la Déclaration de coopération (DoC) en faveur d'un "marché stable, dans l'intérêt mutuel des pays producteurs, de l'approvisionnement efficace et sûr des consommateurs, ainsi que dans l'intérêt de l'économie mondiale".

La 11<sup>e</sup> réunion a salué à l'occasion, les ajustements supplémentaires de production annoncés par l'Arabie saoudite (1 million baril/j), les Émirats arabes unis (100.000 b/j), le Koweït (80.000 b/j) et Sultanats d'Oman (10.000 à 15.000 b/j), prévus durant le mois en cours, ainsi que les annonces d'ajustements volontaires exprimés par d'autres pays producteurs, comme la Norvège et le Canada.

Appelant tous les participants à rester plei-

nement attachés aux efforts visant à équilibrer et à stabiliser le marché, la 11<sup>e</sup> réunion de l'OPEP+ a relevé par ailleurs, que la demande mondiale de pétrole devrait encore se contracter d'environ 9 mb/j pour l'ensemble de 2020.

À ce propos, il a été souligné que les ajustements de la production pétrolière en mai, ainsi que l'assouplissement progressif de nombreuses mesures de confinement, à la suite de la pandémie de COVID-19 à travers le monde avaient contribué à une reprise "prudente" de la demande et à une "stabilité" sur le marché pétrolier.

Néanmoins, la consolidation de cette reprise progressive nécessitera un engagement continu et des efforts intensifiés, de la part des pays participants signataires de la Déclaration de coopération et de tous les principaux pays producteurs, ont souligné les participants aux deux Réunions ministérielles.

Annonçant que la prochaine réunion du Comité ministériel mixte de suivi (JMMC) est fixée au 18 juin, les pays de l'OPEP et non-OPEP se sont mis d'accord sur la tenue d'une réunion ministérielle à Vienne le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

R. E.

## 300 RESSORTISSANTS MAROCAINS RAPATRIÉS

L'indélicat Consul du Maroc  
à Oran a-t-il quitté l'Algérie ?

PAR RACIM NIDHAL

L'Algérie a donné son autorisation à deux avions de la Royal Air Maroc (RAM), pour atterrir à l'aéroport international Essenia d'Oran et rapatrier plus de 300 ressortissants marocains. Cette opération a eu lieu ce week-end, selon notre confrère El Khabar, citant des "sources informées".

Quoi de plus normal que ces Marocains qui travaillent ici en Algérie puissent enfin rentrer chez eux, après plus de trois mois de blocage suite au

déclenchement de la pandémie du COVID-19.

Sauf que ce pont aérien organisé par Rabat a rapatrié des citoyens marocains, mais aussi un passager bien particulier.

La même source croit savoir en effet, que le Consul du Maroc à Oran, le fameux et fumeux Boutaher Aherdan, était également du voyage.

Ce dernier a été en effet l'auteur, le 12 mai dernier, de propos extrêmement graves et inélegants à l'égard de l'Algérie qu'il a qualifié de "pays ennemi" dans une discussion

avec un groupe de ses compatriotes qui protestaient derrière les murs de ses bureaux à Oran. Il n'en fallait pas plus pour déclencher une mini-crise diplomatique puisque le MAE a tout de suite convoqué l'ambassadeur du Maroc à Alger, auquel il a été signifié que "la qualification par le Consul général du Maroc à Oran, si elle venait à être établie, de l'Algérie de 'pays ennemi' est une violation grave des us et coutumes diplomatiques, qui ne saurait être tolérée. 'C'est également une

atteinte à la nature des relations entre deux pays voisins et deux peuples frères, ce qui requiert des autorités marocaines la prise des mesures appropriées pour éviter les répercussions de cet incident sur les relations bilatérales", précisait le communiqué des affaires étrangères.

Depuis, c'est le silence radio sur ce grave incident, d'où la question de savoir si le Consul du Maroc à Oran a pris ce week-end un aller sans retour vers Rabat.

R. N.

PR WALID LAGOUN :

# “La nouvelle Constitution met fin aux tentatives d'exercice de pouvoirs absolus”

La question relative à la clarification des pouvoirs dévolus au président de la République, dans la nouvelle Constitution, a été l'un des thèmes majeurs développés, hier dimanche, durant l'émission L'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio algérienne.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Pour le rapporteur du Comité d'experts chargés d'élaborer les propositions de ce texte de loi, pour clarifier cette question, il y a lieu de revenir au statut constitutionnel. Il ne s'agit en rien, dit-il, “de renforcer ou de réduire les pouvoirs du chef de l'État, lesquels, indique-t-il, sont fixés dans la Constitution”.

Le professeur Walid Lagoun rappelle, que c'est cette dernière qui fixe et délimite ce pouvoir “selon le schéma général adopté pour l'ordonnement constitutionnel”. Il explique que dans le régime semi-prési-



dentiel adopté par l'Algérie, le président est élu au suffrage universel et, qu'à ce titre, il ne s'agit, ni d'étendre, ni de réduire ses pouvoirs “dans l'absolu”.

Que des présidents, tient-il à souligner, se soient, par le passé, octroyés des pouvoirs absolus, relève de “pratiques” et non pas de règles constitutionnelles.

L'intervenant signale, par ailleurs, que l'organisation des pouvoirs, telle qu'elle a été définie dans les énoncés des différentes constitutions ont toujours été rédigés sous les intitulés de “pouvoirs”, exécutif, législatif et judiciaire, le statut du chef de l'État ayant, note-t-il, été inclus dans le pouvoir

exécutif. Le professeur Lagoun signale, à cet effet, que dans l'article 143 de la nouvelle Constitution, il est reproduit in extenso que “le pouvoir réglementaire est exercé par le président de la République, en dehors des domaines réservés au Parlement”, l'alinéa 2 énonçant, poursuit-il, que “l'exécution des lois est du ressort du Premier ministre”.

En clair, observe-t-il, le véritable pouvoir exécutif est exercé par le Premier ministre et le gouvernement, le président de la République restant au-dessus du pouvoir exécutif, quand il exerce un certain nombre de pouvoirs, il le fait en tant que chef de

l'État élu au suffrage universel.

Pour ce professeur de droit public à l'université d'Alger, la nouvelle Constitution met définitivement fin aux tentatives d'exercice de “pouvoirs absolus”, des pratiques, “liées à des Présidents qui les sont octroyés”.

Des rapports liant le président et l'Exécutif, l'intervenant assure que ceux-ci ont été clairement définis dans la nouvelle mouture de constitution “si elle venait à être adoptée”.

Dans le cas de figure, relève-t-il, où la majorité présidentielle est égale à la majorité parlementaire, ce serait donc le programme du Président qui est appliqué dans le gouvernement. Mais dans le cas où par suite d'élections législatives, une autre majorité se dégage au titre de l'article 108, “qui n'a pas été suffisamment mis en valeur”, le Président charge, alors, le nouveau Chef du gouvernement à appliquer son programme d'action.

Par rapport aux Constitutions qui se sont succédées, celles de 1963, 1976, 1989, 1996, 2008, et 2016, l'invité observe, d'autre part, que c'est parce que la société évolue et qu'à ce titre, “qu'on n'établit jamais une constitution définitive”.

L. B.

À L'ÉGARD DES TRANSPORTEURS PRIVÉS

## La FNTT appelle à des mesures strictes

PAR RANIA NAILI

Secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs des transports (FNTT), Seddik Berrama, a appelé le ministère de tutelle à associer les transporteurs à l'élaboration des programmes de transport, et des mesures à prendre en période de déconfinement, préconisant d'imposer des mesures strictes à la reprise des activités des transporteurs privés.

Le Secrétaire général de la FNTT, affiliée à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), a déclaré à l'APS, que les entreprises de transport public, à l'instar de l'ETUSA, le métro et le tramway d'Alger, les trains, et la Compagnie nationale de transport aérien, ont pris les mesures nécessaires dans ce volet, en garantissant les appareils de désinfection et de protection, et en formant leur personnel, d'où l'impératif de se diriger actuellement vers les transporteurs privés, en leur

imposant des mesures préventives strictes. Le même responsable a mis en garde contre le risque de contamination que pourrait représenter la reprise des activités des transporteurs privés, notamment ceux qui ne respectent pas les lois en termes de nombre de passagers autorisés, de distanciation physique, de désinfection et de prévention. L'intervenant a souligné l'importance de bien étudier le retour du transport privé, aussi bien pour les autobus que pour les taxis, en veillant à l'application de la loi, “même pour les véhicules de transport clandestin”, préconisant d'élaborer des programmes de transport et d'imposer des conditions aux transporteurs privés, en termes d'heure de travail et de lignes à desservir, notamment s'il est question du retour des travailleurs à leurs postes. “Jusqu'à présent aucun plan n'a été élaboré pour les autobus privés concernés par le travail par système de vacation, ni pour les taxis”, a-t-il pour

suivi, soulignant que ces mesures “doivent être accompagnées d'un contrôle rigoureux, de mesures pointilleuses et du strict respect de la loi”. Mettant l'accent sur l'impérative implication des transporteurs dans la définition des mesures préventives contre la pandémie du Covid-19, parallèlement à la levée du confinement et à la relance du transport, le même responsable a estimé que “la prise de mesures unilatérales par l'administration pouvait entraîner des difficultés dans la mise en œuvre”.

Il a estimé que l'implication de cette catégorie “rendra les mesures prises applicables pour tous les transporteurs”.

Par ailleurs, M. Berrama a appelé les transporteurs à l'impératif de faire preuve de vigilance en respectant les décisions prises par le gouvernement, soulignant que “la reprise du travail avec des revenus inférieurs est mieux que de pas le reprendre définitivement”. Il a regretté, en outre, l'existence de certains transporteurs privés

ayant poursuivi leurs activités au niveau de certains villages, à l'intérieur du pays, en dépit des risques de propagation de la pandémie. A ce propos, M. Berrama a salué le degré de conscience et le sens civique et professionnel des travailleurs affiliés à la FNTT, du Syndicat national des chauffeurs de taxis (SNCT), de l'Union nationale des transporteurs privés (UNTP), et des Syndicats du transport urbain, pour l'élan solidaire dont ils ont fait, et le respect des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement dans la lutte contre la pandémie. Conformément aux instructions de Monsieur Abdelmadjid Tebboune, président de la République, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait arrêté la feuille de route de déconfinement qui est, à la fois, progressive et flexible, et dans laquelle la priorisation des activités a été arrêtée en fonction de leur impact socio-économique.

R. N..

SOUFIANE DJILALI :

## “Il y a une intention du pouvoir actuel de faire rupture avec les pratiques du régime précédent”

Le projet de la nouvelle Constitution alimente toujours les débats. Le président du Parti Jil Jadid, Soufiane Djilali, a déclaré hier, que la révision de la Constitution est une étape importante sur la voie de la construction d'un système politique, basé sur le principe de l'Etat de justice, du droit et de la séparation des pouvoirs. Intervenant sur la Radio chaîne 1, Soufiane Djilali a considéré qu'il y a une intention du pouvoir actuel de faire une rupture avec les pratiques du régime précédent, et l'orientation vers la construction d'institutions étatiques, sur la base de la justice, de la liberté, de la démocratie et du respect de la loi. Il a noté par ailleurs, que le projet de la Constitution comprend des propositions pour construire un Etat de droit, soulignant que la chose la plus importante est que ces textes connaissent leur mode de mise en œuvre sur le terrain. D'un autre côté, le président de Jil Jadid a expliqué, que l'assouplissement des restrictions administratives et bureaucratiques à la création de partis et d'associations, est une étape importante dans l'exercice des libertés et la libération des énergies nationales, en particulier les jeunes.

R. N.

TOUCHÉS PAR LA CRISE

# Les organisateurs des foires et salons interpellent le Premier ministre

Les organisateurs des foires et salons, durement touchés par la crise du coronavirus, interpellent le Premier ministre sollicitant à travers lui l'aide de l'État face à la crise économique liée à l'épidémie.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Les sociétés exerçant dans ce créneau se sont organisées en collectif représenté par Mohamed Boudjimar, gérant de la société Exposign.

“Notre métier, conçu et basé entièrement sur une prestation destinée à organiser, gérer, concevoir et aménager les lieux qui regroupent les gens, s'est vu brutalement impacté par l'annulation de l'ensemble du planning événementiel du pays et, par conséquent, un arrêt entier du plan de charge prévu”, écrit le collectif dans une lettre au Premier ministre Abdelaziz Djerad.

Depuis le confinement et la suspension de l'ensemble des activités économiques, les sociétés de l'événementiel se sont retrouvées dans une situation économique délicate avec une centaine d'employés sans salaires. “Nous sommes les premiers touchés par la crise, et nous allons être les derniers à reprendre”, se plaint M. Boudjimar dans une déclaration à TSA. “Nous sommes installateurs de stands et d'expositions. Pour l'instant il n'y a rien à l'horizon, peut-être que les choses vont reprendre en octobre ou novembre”, précise M. Boudjimar, qui déplore qu'entre-temps, “il n'y aucune aide” de la part de l'État.



“Nous souhaiterions que les pouvoirs publics regardent vers nous, qu'ils nous aident ne serait-ce qu'avec un crédit sans intérêt ou avec un report du paiement des cotisations (CNAS) et des impôts”, ajoute-t-il. “Malheureusement, cette conjoncture venant s'ajouter à la première crise politico-économique qui dévaste

notre secteur depuis février 2019, et dont nous ne sommes toujours pas relevés, mène nos sociétés douloureusement, à une impossibilité d'assumer leurs charges structurelles et opérationnelles. Ce qui signifie une contrainte à une cessation d'activité imminente, avec tout ce qu'elle implique comme conséquences”, ajoute

M. Boudjimar au nom du collectif.

“Hormis le soutien de l'État pour le dénouement de cette situation, avec des mesures financières et fiscales, aucun plan de sauvegarde de notre part ne saura résister à cette crise dévastatrice”, alerte M. Boudjimar.

R. R.

TRANSPORT AÉRIEN VERS L'ALGÉRIE

## Air France annonce 35 vols par semaine à la fin juillet

PAR RACIM NIDHAL

Alors que l'Algérie a entamé ce dimanche 7 juin 2020, la première phase de la levée du confinement, et que la réouverture des frontières extérieures de l'espace Schengen pourrait intervenir dès le 1er juillet, Air France se montre optimiste quant à la reprise de ses vols à destination de l'Algérie pour cet été.

“Nous attendons les décisions des autorités pour reprendre. Mais nous sommes obligés d'anticiper. Il y aura 35 vols par semaine pour l'Algérie fin juillet et plusieurs dizaines vers le Maroc, la Tunisie et l'Afrique de l'Ouest”, a indiqué la directrice générale d'Air France, Anne Rigail, dans un entretien publié hier samedi, dans les colonnes du journal français *Le Parisien*.

Autrement dit, Air France compte assurer un vol quotidien vers l'Algérie, sans préciser si sa filiale Low-Cost,

Transavia, est concernée par ces vols. Mme. Rigail a indiqué que “sur les villes d'Amérique ou d'Asie, ce sera encore plus progressif. Au final, en juillet, 35% de notre programme de vol habituel sera effectué et 40% en août pour 137 destinations rouvertes. Le principal est de retrouver nos clients, nous en sommes très heureux”, selon le même média.

Interrogée sur le nombre de destinations qui seront proposées par la Compagnie aérienne française cet été, Mme. Rigail, a indiqué qu’“en juin, la reprise sera très progressive. Nous étions à 3% de trafic en avril et à 5% fin mai. Nous ciblons une offre de 15% en moyenne fin juin vers plus de 100 destinations”.

Elle a précisé, dans le même entretien, que “la priorité sera donnée au réseau domestique là où il est aujourd'hui possible de voyager. En plus Marseille, de Nice, Toulouse, nous rouvrons, par exemple, Biarritz, Brest,

Montpellier ou encore des lignes au départ de Lyon”.

“Il y a aussi la Corse, puisqu'il n'y a plus de restriction de voyage sur l'île. Les fréquences à destination de l'outre-mer vont aussi augmenter. Sur l'Europe, on se prépare à une réouverture des frontières pour le 15 juin. Et notamment vers l'Europe du Sud, Grèce, Espagne, Portugal”, a-t-elle souligné.

Questionnée sur les mesures barrières, Mme. Rigail a indiqué que “le port du masque est obligatoire dans les avions. Pas en tissu, uniquement des masques chirurgicaux. La température corporelle est prise avant d'embarquer. En cas de température supérieure à 38°C, le passager ne peut pas embarquer”, ajoutant que “son voyage peut être reporté sans frais. Enfin, il n'y a plus de restauration sur les vols de moins de 2h30. Mais il n'y a pas de restriction sur les bagages cabines”.

R. N.

LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS

## Un plan spécial cet été

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

La Direction générale des forêts s'apprête à créer un dispositif spécial contre les feux de forêts. Il s'agit d'un plan où plusieurs services seront mobilisés en coordination avec la Protection civile, la Gendarmerie nationale et un comité de suivi permanent pour chaque wilaya.

C'est ce qu'a indiqué Kamel Laras, Directeur du service de prévention du patrimoine forestier et de la faune animale au niveau de la Direction générale des forêts.

“Nous allons créer des dispositifs d'assainissement de tous les espaces forestiers et de mettre la prévention contre les

feux avant leur terme grâce aux unités d'intervention rapide de la Protection civile”. Ce responsable indique, qu'à partir de ce mois de juin, “le plan de prévention sera effectif à travers une coordination avec plusieurs services dont les services de sécurité, les télécommunications et la Protection civile”.

Ce nouveau plan permettra, selon ce responsable, “d'avoir un état d'alerte anticipé sur les risques d'incendies dans les espaces forestiers”.

Pour ce faire, la Direction générale des forêts a mis en place des camions qui peuvent avoir des réserves d'eau entre 6.000 et 11.000 litres, pour éteindre les feux et ce, grâce à la coopération avec la direction de

la Protection civile. Ces camions citernes seront stationnés à proximité des grands maquis forestiers, pour des interventions rapides et efficaces. Un comité de suivi sera installé au niveau des wilayas, pour suivre la situation de ce plan et sera mobilisé pour donner l'état d'alerte sur les espaces forestiers susceptibles d'être les plus menacés.

Pour la capitale, la Direction générale des forêts s'apprête à mettre en avant ce dispositif, principalement dans les espaces de Bouchaoui, Bainem et Ben Aknoun. Selon le département de la prévention et de la ceinture verte au niveau de la même direction, “3 unités d'intervention vont être mobilisés dans ces forêts, avec des

tours de contrôle des agents forestiers et les unités d'intervention de la Protection civile”. Ces mesures vont s'étendre jusqu'au mois d'octobre, alors que les services de la météorologie ont annoncé, que cet été sera plus chaud que d'habitude.

A noter que le Département national des forêts a, depuis des semaines, entamé une vaste opération de nettoyage des surfaces forestières et, surtout urbaine, en prévention contre la propagation du coronavirus. Cette opération continue avec des équipes de désinfection, munies d'équipements de stérilisation contre les virus et qui opèrent quotidiennement dans ces espaces.

F. A.

PREMIER TRIMESTRE 2020

# Forte chute des importations

**La balance commerciale de l'Algérie a connu un déficit de 1,5 milliard de dollars, durant le 1er trimestre 2020, contre 1,19 milliard de dollars à la même période en 2019, en hausse de 26,21%, a appris hier l'APS auprès de la direction générale des Douanes (DGD).**

PAR CHAHINE ASTOUATI

Les exportations algériennes ont atteint près de 7,62 milliards de dollars (mds usd) durant les trois premiers mois de l'année en cours, contre 10,14 mds usd à la même période de l'année dernière, enregistrant ainsi une baisse de 24,89%, précisent les statistiques provisoires de la direction des études et de la prospective des Douanes (DEPD). Les importations ont, pour leur part, totalisé 9,12 mds usd, contre 11,33 mds usd, également en baisse de 19,52%. Les exportations ont ainsi assuré la couverture des importations à hauteur de 83,50%, contre 89,48% durant la même période de comparaison. Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel des exportations algériennes durant le 1er trimestre 2020, avec 92,40% du volume global des impor-

tations, en s'établissant à près de 7,04 mds Usd, contre 9,48 mds Usd, enregistrant un recul de 25,78%. Pour les exportations hors hydrocarbures, elles restent toujours marginales, avec 578,7 millions Usd, ce qui représente 7,60% du volume global des exportations, contre 658,04 millions Usd, en baisse de 12,06%, durant la même période de comparaison. Les statistiques des Douanes montrent que ce recul des exportations hors hydrocarbures a concerné tous les groupes des principaux produits exportés. En effet, les exportations hors hydrocarbures étaient composées des demi-produits, avec 433,57 millions Usd contre 481,47 millions Usd, en baisse de (9,95%), des biens alimentaires avec 111,48 millions Usd contre 111,72 millions Usd (-0,21%) des biens d'équipement industriels avec 11,19 millions Usd contre 29,02 millions Usd (-61,42%). Elles étaient composées aussi de produits bruts avec 15,28 millions Usd, contre 26,46 millions (-42,23%) et les biens de consommation non alimentaires avec 7,16 millions Usd, contre 9,21 millions Usd (-22,24%). Pour ce qui est des importations, quatre groupes de produits sur les sept que contient la structure des importations algériennes ont connu des baisses. En effet, les biens d'équipements industriels, qui ont représenté plus de 29% de la structure des importations, ont totalisé

2,68 milliards Usd contre 4,11 milliards Usd à la même période de comparaison, en baisse de 34,72%. La facture d'importation du groupe demi-produit a reculé de 33,24%, pour totaliser 1,94 milliard Usd contre 2,90 milliards Usd. Cette tendance baissière a concerné aussi les importations des biens de consommation non alimentaires qui ont totalisé 1,44 milliard Usd contre 1,57 milliard Usd (-8,30%) et les biens d'équipements agricoles avec 62,35 millions usd contre 123,64 millions Usd (-49,58%). En revanche, trois groupes de produits de la structure des importations ont connu des hausses. Il s'agit des importations des produits bruts qui ont totalisé 586,80 millions Usd, contre 522,18 millions Usd (+12,38%) et le groupe énergie et lubrifiants (carburants) avec 465,46 millions Usd contre 165,56 millions Usd (+181,14%) et enfin les biens alimentaire avec une légère hausse de (0,59%) pour atteindre 1,93 milliards Usd contre 1,92 md Usd.

## L'Italie, principal client et la Chine 1<sup>er</sup> fournisseur

Concernant les partenaires commerciaux de l'Algérie, l'Italie, qui a devancé la France durant les deux premiers mois de 2020, maintient toujours sa place de premier client du pays alors que la Chine est restée son premier fournisseur, malgré une

baisse de plus de 32% des importations des produits. Durant le 1er trimestre de 2020, les cinq premiers clients du pays ont représenté 52,32% des exportations algériennes. L'Italie a occupé la place du principal client du pays avec 1,17 milliard usd d'exportations algériennes vers ce pays, (15,44% du montant global des exportations), malgré une baisse de plus de 33%, suivie de la France avec 1 milliard Usd (13,20%), la Turquie avec 705,03 millions Usd (9,26%), l'Espagne avec 627,85 millions Usd (8,24%) et la Chine avec 471,27 millions Usd (6,19%). En ce qui concerne les principaux fournisseurs de l'Algérie, les cinq premiers ont représenté 47,94%, durant la période du 1er trimestre de l'année en cours. Les cinq principaux fournisseurs de l'Algérie ont été la Chine, qui maintient toujours sa première place avec près de 1,55 milliard Usd (16,99% des importations globales algériennes), en baisse de 32,33%, suivie de la France avec 951,99 millions Usd (10,44%), l'Italie avec 741,71 millions Usd (8,13%), l'Espagne avec 570,36 millions Usd (6,25%) et l'Allemagne avec 558,78 millions Usd (6,13%). En 2019, la balance commerciale de l'Algérie a connu un déficit de 6,11 mds usd contre 4,47 mds Usd en 2018, selon les données consolidées des Douanes.

C. A.

## Les principaux fournisseurs de l'Algérie durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2020

Voici la liste des principaux fournisseurs de l'Algérie et le montant des importations effectuées auprès de ces pays durant le premier trimestre 2020 avec une comparaison par rapport à la même période en 2019

Source: Direction des études et de la prospective des Douanes (DEPD).

Pays	Valeur (Millions de dollars)	Evolution
Chine	1.549	-32,33%
France	951	-10,62%
Italie	741	-11,04
Espagne	570	-28,38%
Allemagne	558	-36,11%
USA	488	+75,82%
Turquie	421	-33,56%
Argentine	326	-30,09%
Brésil	277	-9,12%
Russie	271	+32,06%
Ukraine	204	+33,19%
Inde	194	-17,90%
Sud-Corée	189	-27,40%
Egypte	167	+22,07%
A-Saoudite	118	-20,69%
Reste du monde (143 pays): 2.089,32 -21%		
TOTAL : 9.121,76		

## Les principaux clients de l'Algérie durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2020

Voici la liste des principaux clients de l'Algérie durant le premier trimestre 2020, et le montant des exportations algériennes vers chaque pays, avec une comparaison par rapport aux mêmes mois de 2019.

Source: Direction des études et de la prospectives des Douanes (DEPD).

Pays	Valeur (Millions de dollars)	Evolution
Italie	1.175	-33,04%
France	1.005	-31,22%
Turquie	705	+20,52%
Espagne	627	-52,83%
Chine	471	+21,14%
Pays-Bas	351	-14,55%
USA	322	-58,86%
Malte	283	+188.161,49%
Belgique	271	+18,73%
Inde	268	-32,82%
G.Brétagne	235	-57,40%
Tunisie	220	-30,49%
Brésil	197	-39,52%
Singapour	193	+1.007,52%
Australie	191	+3,78%.
Reste du monde (92 pays) 1.097,06 -21,59%		
TOTAL 7.617,09		

COMPLEXE D'EL HADJAR

## Remise en service de l'unité PMA, après un acte de sabotage

L'Unité de préparation des matières et aggloméré (PMA) du complexe d'El Hadjar, a été remise en service après 15 jours d'arrêt, suite à un acte de sabotage, a indiqué hier un communiqué de Imetal, société mère du complexe.

"Malgré les conditions de confinement et les difficultés de la tâche, les travaux de remplacement du câble volé au niveau de l'unité PMA ont été entamés le 21 mai dernier pour une durée prévisionnelle du chantier, estimée initialement à 20 jours. Ce chantier n'a duré finalement que 15 jours", précise le Groupe des industries métallurgiques et sidérurgiques-Algérie (Imetal). Il s'agit d'un "temps record", vu l'ampleur et les conditions de déroulement des

travaux qui ont été achevés le 4 juin en cours, avec des essais concluants de la mise en service des installations, selon le communiqué qui a salué "la mobilisation et l'engagement exemplaire de l'ensemble des compétences internes de l'entreprise (cadres, maîtrise, et exécution)".

En outre, les travaux de la remise en service ont été réalisés avec un "minimum de dépenses", avec l'utilisation d'un câble récupéré d'une ancienne installation, note encore la même source. Lors de sa première visite dans le cadre d'un audit mené au niveau du complexe, le P-dg du groupe Imetal, Tarik Bouslama, avait mis l'accent sur l'importance de renforcer la sécurité de la zone, ce qui a

été rapidement prise en charge. Selon le communiqué, le vol du câble est un acte de sabotage qui visait à "paralyser le complexe d'El Hadjar, juste avant l'installation de la nouvelle équipe dirigeante". Une plainte a été déposée à la gendarmerie et l'affaire est actuellement au niveau de la justice, ajoute la même source. Fin avril dernier, l'Assemblée générale extraordinaire (AGO) du complexe d'El Hadjar avait nommé Reda Belhadj nouveau directeur, en remplacement à Chemseddine Maâtallah. Le communiqué rappelle, par ailleurs, que l'unité PMA est "prête pour acheminer le coke et l'aggloméré vers le haut fourneau" et ce, depuis le 05 du mois en cours.

R. N.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET  
POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA  
VILLE**

**OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE  
DE LA WILAYA DE BEJAIA « OPGI BEJAIA »**

**NIF : N° 0993 0601 022 47 38**

**AVIS D'INFRUCTUOSITE  
DE L'APPEL D'OFFRE N°002/DMO/2020**

Conformément aux dispositions de l'articles 40 alinéa 02 du décret présidentiel 15/247 du 16 /09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (O.P.G.I) de BEJAIA, sis à la cité du commandant Mohamed FADHEL DIT « Si H'MIMI », informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l' Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacité minimales N°002/DMO/2020 paru dans les quotidiens nationaux " الحوار " et la " Midi Libre" le 03/02/2020, relatif à la réalisation :

- RAR 150 Logts LPL à SIDI AICH en Lot : TCE y compris VRD
- R.A.R 24 Logts RPHP à IGHIL ALI en Lot : TCE y compris VRD

Que le présent avis est infructueux.

Midi Libre n° 4014 - Lundi 8 juin 2020 - Anep 2016 009 043

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Direction de la Jeunesse et des Sports

Wilaya de Tipasa

Adresse :Siège de la wilaya

N.I.F : 099042015037822

**AVIS D'ANNULATION DE L'ATTRIBUTION  
PROVISOIRE N°01/2020**

La direction de la jeunesse et des sport de la wilaya de Tipasa informe l'ensembles des soumissionnaires ayant participer a l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimale n° 01/2020 relatif a la réhabilitation et équipement d'un stade communal a menaceur de l'annulation de l'attribution provisoire du marche paru dans les quotidiens nationaux suivants .

المساء : le **21/05/2020**

- Midi libre : le **05/05/2020**

Et ce conformément aux dispositions de l'article n° 73 du Décret présidentiel 15-247 les 16.09.2015 portant réglementations des marchés publics et des délégations de service public. .

Les soumissionnaires intéressés a prendre connaissance des causes détaillées de l'annulation l'appel d'offres sont invités de se rapprocher du bureau des marché public de la direction de la jeunesse et des sport au plus tard 03 jours a compter de la première parution.

Midi Libre n° 4014 - Lundi 8 juin 2020 - Anep 2016 009 058

**MIDI**



**L'INFO, RIEN QUE L'INFO**

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

# Favoriser une démocratie participative et des réformes économiques

*Le président de la commission a souligné, à juste titre, récemment que l'on peut faire une des meilleures Constitutions, mais l'important c'est la pratique sur le terrain. Comme l'a démontré brillamment l'économiste indien professeur Sen, A.K, Prix Nobel d'économie, « pas de bonne économie sans vraie démocratie tenant compte des anthropologies culturelles ». D'où l'importance d'institutions démocratiques pour une société participative, car pour faire respecter le contrat de coopération s'impose une efficacité des institutions qui régissent des règles de coopération qui peuvent être informelles (comme les tabous, certaines traditions) ou formelles (écrites, codifiées comme le droit moderne). Mais attention, lorsqu'un Etat émet des lois qui ne correspondent pas à l'état de la société, celle-ci enfante ses propres règles qui lui permettent de fonctionner par un contrat de confiance beaucoup plus solide et crédible que celui que l'on veut lui imposer.*



## RÉVISION DE LA CONSTITUTION

## Favoriser une démocratie participative et des réformes économiques

*Le président de la commission a souligné, à juste titre, récemment que l'on peut faire une des meilleures Constitutions, mais l'important c'est la pratique sur le terrain. Comme l'a démontré brillamment l'économiste indien professeur Sen, A.K, Prix Nobel d'économie, « pas de bonne économie sans vraie démocratie tenant compte des anthropologies culturelles ». D'où l'importance d'institutions démocratiques pour une société participative, car pour faire respecter le contrat de coopération s'impose une efficacité des institutions qui régissent des règles de coopération qui peuvent être informelles (comme les tabous, certaines traditions) ou formelles (écrites, codifiées comme le droit moderne). Mais attention, lorsqu'un Etat émet des lois qui ne correspondent pas à l'état de la société, celle-ci enfante ses propres règles qui lui permettent de fonctionner par un contrat de confiance beaucoup plus solide et crédible que celui que l'on veut lui imposer.*

PAR Dr \*ABDERRAHMANE MEBTOUL

Tout pouvoir a besoin de prospectives s'il veut éviter de coller à la réalité et éviter de naviguer à vue. Les enjeux actuels et futurs des réformes passent par une évaluation à son stade actuel et ses environnements politiques, économiques, sociaux et internationaux, une identification des acteurs internes et externes impliqués dans le processus des réformes, une analyse des stratégies développées ou qui risquent d'être développées par les acteurs hostiles et une série de contre-mesures à mettre en œuvre par les acteurs favorables et anticiper les risques d'échec.

#### 1- Une situation socio-économique préoccupante en 2020-2021

La Loi de finances complémentaire adoptée par les deux Chambres prévoit pour 2020 une croissance économique négative qui s'établirait à -2,63% contre 1,80% prévue dans la Loi de finances initiale (la Banque mondiale prévoit moins 3%), avec la baisse des exportations d'hydrocarbures à 17,7 milliards de dollars, contre 35,2 milliards de dollars prévus dans l'ancienne loi de finances en n'oubliant jamais que 33% des recettes de Sonatrach proviennent du gaz naturel dont le prix sur le marché mondial a chuté de plus de 70% (moins de 2 dollars le MBTU sur le marché libre) et ayant perdu entre 2019/2020 des parts de marché notamment au niveau de l'Europe qui représente plus de 60% de ses exportations, fortement concurrencé par les USA, le Qatar et la Russie. Avec le prix fiscal de 50 à 30 dollars et le prix du marché à 35 dollars, nous avons un déficit budgétaire devrait atteindre -1.976,9 milliards de dinars, soit -10,4% du Produit intérieur brut (PIB) (contre -1.533,4 milliards de dinars, soit -7,2% du PIB dans la loi préliminaire), la balance des paiements enregistrant un solde négatif de -18,8 milliards de dollars, contre 8,5 milliards de dollars dans la loi de finances préliminaire et que le niveau des réserves de change devrait reculer plus fortement que prévu d'ici à la fin 2020 pour atteindre 44,2 milliards de dollars contre une prévision initiale de 51,6 milliards de dollars. Les recettes prévisionnelles reculent à 5.395,5 milliards DA contre 6.289,7 milliards de dinars dans la LF initiale, dont 1.394,7 milliards DA de fiscalité pétrolière et 4.001,1 milliards dinars de fiscalité ordinaire. Les dépenses du budget ont été revues à la baisse de près de 6% passant ainsi à 7.372,7 milliards dinars contre 7.823,1 milliards dinars dans la LF initiale, dont 4.752,4 milliards dinars pour les dépenses de fonctionnement et 2.620,3 milliards dinars pour les dépenses d'équipement. Les dépenses de fonctionnement baissent (en dehors des salaires et transferts sociaux) de 141 milliards de dinars (près de -3%) par rapport à la Loi de finances préliminaire de 2020, en raison de la baisse de 150 milliards de dinars des dépenses courantes, contre une

hausse de 9 milliards de dinars destinés à couvrir la hausse du Salaire national minimum garanti (SNMG). Les dépenses d'équipement ont été réduites de 309 milliards de dinars (-10,5%) pour passer à 2.620,3 milliards de dinars, contre 2.929,7 milliards de dinars dans la loi préliminaire. Toujours dans le cadre des restrictions, il est prévu une baisse de la valeur courante des importations de marchandises de 4,7 milliards de dollars, pour atteindre 33,5 milliards de dollars, plus la baisse de la valeur courante des services de 2,3 milliards de dollars qui ont fluctué entre 2010/2019 entre 9/11 milliards de dollars par an (appel aux compétences étrangères). Face à cette situation complexe aggravée par l'épidémie du coronavirus, il faut être réaliste, avec moins de 40 milliards de dollars de réserves de change fin 2020, sous certaines conditions, sinon les prévisions de la Banque mondiale de cessation de paiement, se concrétiseront la mi-2021, le risque est l'épuisement des réserves de change, le premier semestre 2022. Pour éviter ce scénario, s'impose une lutte implacable contre la corruption (redynamiser la Cour des comptes), une mobilisation générale, plus de rigueur budgétaire, une profonde refonte politique, une stratégie économique basée sur nos capacités propres et des choix judicieux avec nos partenaires étrangers. Se sentir les uns les autres ou se cacher la réalité nous entraînera irrésistiblement vers d'autres épreuves tragiques qu'aucun Algérien patriote ne souhaite. Car comment ne pas rappeler qu'avec une entrée de devises de plus de 1.000 milliards de dollars entre 2000-2019 (98% provenant de Sonatrach) et des importations de biens et services de plus de 940 milliards de dollars, l'Algérie a connu un impact faible : taux de croissance moyenne annuelle entre 2/3%, alors qu'il aurait dû dépasser les 9/10%. Cela impacte le taux de chômage, avec la forte pression démographique plus de 44 millions d'habitants au 01 janvier 2020 et plus de 50 millions horizon 2030, devant créer en plus du taux de chômage actuel (15% selon le FMI en 2021) 350.000/400.000 emplois nouveaux par an et non des emplois rentes, quitte à faire exploser les caisses de retraite. Il ne peut y avoir de véritable relance sans une nouvelle gouvernance par la moralisation de la société, une lutte efficace contre la corruption passant par l'impérieuse réforme de l'administration, la bureaucratization néfaste. Comprendre la crise actuelle implique de saisir les liens dialectiques entre la production de la rente-Sonatrach et sa distribution à travers le système financier, notamment les banques publiques qui canalisent plus de 85% des crédits octroyés expliquant que la réforme profonde du ministère des Finances en profondeur n'a jamais été réalisée depuis l'indépendance politique, enjeu énorme du pouvoir assis sur la rente, réforme qui doit être couplée avec celui du

ministère du Commerce pour plus de cohérence, responsable de nombreuses licences d'importation et autres autorisations de complaisance. Sans sa réforme profonde autant que celle de des institutions (l'administration centrale/locale) et de la justice, il serait utopique de s'attaquer à l'essence de la corruption, se limitant à des actions conjoncturelles où les mêmes causes produisent les mêmes effets de corruption si l'on maintient les mêmes mécanismes de régulation. La réforme, étant une question de sécurité nationale, doit toucher donc toutes les structures du Ministère des finances où des audits poussés doivent être entrepris pour combattre les dysfonctionnements: toutes les banques publiques notamment les directions et sous directions de crédit, qui canalisent plus de 85% des crédits octroyés, les caisses de garanties octroyant parfois des garanties de complaisance comme cela a été constaté récemment, la DG de la fiscalité, avec des non recouvrements farineux inexplicables les seuls pénalisés étant les salariés et fonctionnaires dont la retenue est à la source, les domaines, incapables d'avoir un registre cadastre transparent afin d'éviter le bradage du patrimoine national et la douane, sans tableaux de la valeur reliés aux réseaux tant nationaux et qu'internationaux, comme je l'ai préconisés entre 1982/1983 en tant que haut magistrat et DG des études économiques à la Cour des comptes qui n'a jamais vu le jour car touchant de puissants intérêts. Face à tous ces dysfonctionnements et des dépenses monétaires sans corrélations avec les impacts économiques et sociaux, il y a une crise de confiance et la majorité de la population des 48 wilayas, fait de moins en moins confiance aux partis et réseaux traditionnels. Cela a été accentué récemment, par ces innombrables affaires de justice qui ont provoqué un véritable choc de rejet de l'ancienne classe politique par l'opinion publique, face à l'ampleur des faits de corruption et de délits d'initiés reprochés aux hauts responsables auditionnés qui demandaient à la population de serrer la ceinture. D'où l'importance de renouer les relations entre l'Etat et les citoyens pour redonner une confiance brisée. Dans ce cadre, attention à ces slogans des courants extrémistes populistes : « Dégagez tous », la majorité des fonctionnaires, des cadres tant au niveau de la société civile que de l'ANP/forces de sécurité sont honnêtes, devant à tout prix éviter le vide des institutions ce qui conduirait à l'anarchie profitable aux conservateurs. Le temps ne se rattrapant jamais en économie, le statut quo politique et la stagnation économique conduira à la régression sociale avec des réserves de change tendant vers zéro et le retour au FMI dans deux ans. Alors, quel dirigeant, pouvoir ou opposition, pourra alors parler d'indépendance économique, politique, voire sécuritaire? Or, tout projet social étant porté par des forces politiques,



sociales et économiques, d'où l'importance d'une réorganisation profonde tant des partis politiques pouvoir/opposition que de la société civile.

2.- Des partis politiques déconnectés de la société et une société civile atomisée à dominance informelle

Secoués périodiquement par des crises internes, frappés de discrédit pour la majorité d'entre elles, objet de la défiance nourrie à leur égard et à l'endroit du militantisme partisan, les formations politiques sont-elles aujourd'hui aptes à faire un travail de mobilisation et d'encadrement efficaces? La question qui se pose est leur capacité à éviter un affrontement direct entre citoyens et forces de sécurité, et donc de contribuer significativement à la socialisation politique et à l'œuvre de redressement national. Secoués périodiquement par des crises internes, frappés de discrédit pour la majorité des partis pouvoir/opposition est l'objet de la défiance nourrie à leur égard, les formations politiques étant aujourd'hui incapables à faire un travail de mobilisation et d'encadrement efficace. D'où leur incapacité à éviter un affrontement direct entre citoyens et forces de sécurité, et donc de contribuer significativement à la socialisation politique et à l'œuvre de redressement national. Aussi face à cette situation – tout en rappelant que le discrédit qui frappe le système partisan n'est pas spécifique à l'Algérie, car la révolution mondiale des systèmes de communications produit partout l'émergence de nouveaux comportements – il y a urgence à adapter les partis politiques algériens, souvent déconnectés de la société et présentant pour la majorité d'entre eux la spécificité d'être liés à des intérêts de rente. Dans ce contexte, il est intéressant de comparer les résultats des élections législatives définitives de mai 2012 et celles de mai 2017 pour se faire une idée sur la cartographie sociale, dont les rapports Etat-citoyens, et de prendre des mesures appropriées par une réorientation urgente de la politique socio-économique. Rappelons que lors des élections législatives du 10 mai 2012, nous avions 21.645.841 électeurs inscrits et 9.339.026 votants. Le taux de participation selon le ministère de l'Intérieur a été de 43,14% avec 7.634.979 suffrages exprimés 1.704.047 dont bulletins nuls. En tenant compte de ces bulletins nuls, nous avions donc environ 35,30% des électeurs qui s'étaient exprimés en faveur des partis, soit 64,70% qui n'avaient pas confiance en ces partis. Pour les élections législatives du 4 mai 2017, le Conseil constitutionnel a relevé dans un communiqué, que le taux de participation s'était établi à 35,37% avec 8.225.223 votants sur 23.251.503 électeurs inscrits, tandis que les suffrages exprimés s'élevaient à 6.468.180, et que les bulletins nuls sont de 1.757.043. Cela donne plus de 70% des inscrits qui ne font pas confiance à la classe politique. En tout état de cause, il nous sem-

ble plus équitable, et plus juste politiquement, de raisonner en termes de marché électoral et de laisser, dès lors, les règles du jeu politique et le nombre d'acteurs qui s'y adonnent, se fixer de manière concurrentielle. Le rôle des pouvoirs publics consistera alors à mettre en place les garde-fous indispensables et à veiller au respect strict des lois et des règles qui régissent le fonctionnement de ce marché. Quant à la société civile, surtout celles appendices de l'ex-pouvoir, dont le président de la République s'est démarqué, force est de constater qu'elle est impotente. Contrairement aux idées reçues et illusoires des années passées, dans un contexte de désintégration sociale et d'une jeunesse "parabolée", la majorité des confréries religieuses officielles ont de moins en moins d'impacts. La confusion qui prévaut actuellement dans le mouvement associatif national rend malaisée l'élaboration d'une stratégie visant à sa prise en compte et à sa mobilisation. Sa diversité, les courants politico-ideologiques qui la traversent et sa relation complexe à la société et à l'Etat ajoutent à cette confusion et rendent impérative une réflexion urgente pour sa restructuration, son état actuel reflétant les grandes fractures survenues dans le système politique national. Ainsi, la verra-t-on rapidement se scinder en quatre sociétés civiles fondamentalement différentes : trois au niveau de la sphère réelle et une, dominante, dans la sphère informelle. Le plus important segment de cette société civile, interlocuteur privilégié et souvent unique des pouvoirs publics par le passé est constitué par des appendices du pouvoir, situé à la périphérie des partis du pouvoir et dont les responsables sont parfois députés, sénateurs, vivant en grande partie du transfert de la rente. On le constate actuellement tétanisés avec l'épidémie du coronavirus et où sont toutes ces organisations qui se targuaient de mobiliser des millions d'électeurs vivent dans des salons climatisés, déconnectés de la société. Le deuxième segment est celui d'une société civile franchement ancrée dans la mouvance islamiste, avec là aussi des appendices de partis islamiques légaux. Le troisième segment est celui d'une société civile se réclamant de la mouvance démocratique, dont bon nombre de personnes meublent actuellement les plateaux de télévisions et les contributions dans la presse. Faiblement structurée, en dépit du nombre relativement important des associations qui la composent, elle est minée par des contradictions en rapport, entre autres, avec la question du leadership. Pour ces trois premières sociétés civiles, leurs impacts pour le taux de participation aux dernières élections locales et législatives, malgré leur adhésion, ont été relativement faibles. Le quatrième segment le plus important est une société civile informelle, inorganisée, totalement atomisée, formant un maillage dense, composée de différents courants idéologiques tant sur le plan économique que politique que nous avons vu

depuis le 22 février au sein d'Al Hirak, hétéroclite, composé des ultra gauchistes, les ultra droitistes, les islamistes modérés ou radicaux, les laïques, les libéraux et les sociaux-démocrates. Sans l'intégration intelligente de cette sphère informelle – non par des mesures bureaucratiques autoritaires –, il ne faut pas compter sur une réelle dynamisation de la société civile. Intégrer la réelle société civile, dans toute sa riche diversité, n'a de chance de réussir que si le mouvement associatif est assaini et si les associations qui le composent ne sont pas au service d'ambitions personnelles inavouables, et parfois douteuses.

#### 3.- L'objectif stratégique de la révision constitutionnelle : réformes et refondation de l'Etat

La réforme globale est la condition indispensable de la production et des exportations hors hydrocarbures. Encore faudrait-il ne pas être utopique, car cela prendra des années. Ce qui pose fondamentalement la problématique de la sécurité nationale. D'autant plus qu'il n'y pas d'autres solutions pour adapter l'Algérie aux mutations mondiales lorsque l'on sait que des milliards de dollars ont été consacrés à l'assainissement des entreprises publiques sans résultats probants. Dès lors, nos sommes en face de deux démarches qui ont des incidences fondamentalement différentes sur la manière de gérer le dossier des réformes, liant l'efficacité économique (adaptation de l'Algérie à la globalisation de l'économie) à la cohésion sociale par une plus grande équité sans verser dans le populisme, en octroyant des salaires versés sans contrepartie productive, contribuant ainsi à favoriser une croissance négative avec, pour corollaire, le chômage. Nous pouvons, à l'aide d'un modèle matriciel ouvert daté, dans une perspective dynamique, modéliser l'ensemble de la démonstration précédente et ainsi prévoir les différents scénarios possibles en fonction de l'état des rapports de force au niveau interne, tenant compte de l'évolution de la stratégie des acteurs au niveau externe. Nous avons l'hypothèse une: échec du processus des réformes. Les conditions de l'échec sont réelles et réunies dans l'environnement juridique et économique en cas de manque de visibilité et de cohérence dans la démarche économique et sociale, accentué par les rentiers au niveau interne et certains segments d'acteurs externes entretenant des relations informelles et qui ne sont pas intéressés par l'approfondissement des réformes (perte des marchés en cas d'avis d'appel d'offres transparents ; l'ambiguïté des textes juridiques permettant le blocage des réformes ; la multiplicité des intervenants autorisant une confusion des prérogatives ; la fragilité des capacités d'investissement du privé interne, les plans de stabilisation ayant réalisé une épargne forcée au détriment des couches moyennes qui se sont paupérisées ; la méfiance entretenue par des investisseurs internes et externes, par des modifications continuelles de textes de lois alors que la stabilité doit être de rigueur, ainsi que des discours populistes de règlements de comptes sur un sujet sensible qui est la fiscalité, entretenu par les acteurs défavorables et enfin la forte pression pour revenir aux pressions protectionnistes dans la mesure où la libéralisation détruit une fraction de la rente. Nous avons l'hypothèse deux qui est la réussite du processus des réformes. Les conditions de la réussite des réformes en Algérie sont également contenues dans son environnement juridique, économique et politique. La démythification culturelle est importante et doit continuer, les rumeurs dévastatrices au

sein de l'opinion n'étant que la traduction de la faiblesse du système de communication, surtout en Algérie où la voie orale est prédominante. Pour cela s'impose une collaboration étroite des partis politiques, des associations et, d'une manière générale, de toute la société civile, l'administration, dont les walis, des entreprises publiques et privées, les collectifs des travailleurs, des syndicats, en aplanissant par le dialogue et la concertation les divergences. Comme il s'agira de concilier l'objectif stratégique au moyen de tactiques précises par une symbiose des intérêts individuels et l'intérêt collectif, en montrant que les gagnants des réformes à moyen terme seront plus nombreux que les perdants à court terme. Une communication intelligente et active est fondamentale pour faire aboutir les réformes. Forte de l'appui des acteurs externes pour leurs intérêts afin d'éviter les effets négatifs de la déstabilisation, mais surtout de la mobilisation des acteurs internes favorable. Car aucun pays ne peut faire les réformes à notre place, le devenir de l'Algérie étant entre les mains des Algériennes et Algériens, l'Algérie qui, en termes géostratégiques, est un élément indispensable à la stabilité euro-méditerranéenne et africaine, qui constitue son espace naturel par une politique plus clairement affichée se traduisant par des actes, peut faire aboutir le processus des réformes inséparables d'une profonde démocratisation de la société algérienne. Cependant ces objectifs seraient vains sans la refondation de l'Etat algérien, conciliant la modernité et son authenticité, l'efficacité économique et une profonde justice sociale. Il n'existe pas d'Etat standard mais que des équipements anthropologiques qui le façonnent largement influencé par les nouvelles mutations géostratégiques, sociales, culturelles et économiques entre 2020/2040, avec de nouvelles fonctions. Dès lors, des stratégies d'adaptation politique, militaire, sociale et économique tenant compte de l'innovation destructrice, en ce monde turbulent et instable pour reprendre l'expression du grand économiste Joseph Schumpeter. Pour l'Algérie, la gestion volontariste depuis l'indépendance, les enjeux de pouvoir internes, la crise économique, sociale et culturelle, et enfin les contraintes externes de plus en plus pesantes ont abouti à des changements, menés parfois à la hussarde, qui ont révélé une réalité bien amère : l'absence dramatique d'une véritable stratégie nationale d'adaptation.

#### 4.- L'impact de la pandémie de coronavirus sur le monde de demain

Il ne faut pas vendre des rêves utopiques. Face à l'épidémie du coronavirus, le monde de demain 2020/2030/2040 ne sera plus jamais comme avant, étant à l'aube d'une quatrième révolution économique et technologique, fondée sur deux fondamentaux de développement, la bonne gouvernance et l'économie de la connaissance (l'intelligence artificielle, le digital et la nécessaire transition énergétique) ne devant jamais oublier que toute nation qui n'avance pas recule, n'existant pas de situation statique, certains responsables vivant toujours de l'illusion de la rente éternelle. La conjonction de facteurs endogènes et exogènes et l'intervention massive –parfois directe et par moment insidieuse – d'acteurs internes et externes a abouti à une transition qui se traîne en longueur depuis des décennies et non pas seulement pour la période actuelle. Les réformes, fondement de la transition socio-économique, renvoient à la refondation de l'Etat qui implique de saisir les tendances réelles de la société algérienne face aux mutations, tant internes que mondiales.

Les exigences d'un Etat fort de sa droiture et de son droit, si elles constituent un outil vital pour la cohésion nationale et le destin de la nation, ne doivent pas occulter les besoins d'autonomie de pouvoirs locaux qui doivent être restructurés en fonction de leur histoire anthropologique et non en fonction des nécessités électoralistes ou clientélistes. La cohésion de ces espaces et leur implication dans la gestion de leurs intérêts et de leurs territorialités respectives enclencherait alors une dynamique de compléments positifs et rendrait la maîtrise des groupes plus facile pour la centralité politique nationale. L'autonomie des pouvoirs locaux ne signifie pas autonomie de gouvernement, mais un renforcement de la bonne gouvernance en fortifiant le rôle de la société civile, que seules des actions d'intérêt commun doivent légitimer, et non le soutien de l'Etat. La refondation de l'Etat, pour ne pas dire sa fondation comme entité civile, passe nécessairement par une mutation profonde de la fonction sociale de la politique. La fin de l'Etat de la mamelle, puis de la légitimité révolutionnaire, signifie surtout que le pouvoir bienfaisant – ou de bienfaisances inaugurées comme contrat politique implicite par les tenants du socialisme de la mamelle afin de légitimer l'échange d'une partie de la rente contre la dépendance et la soumission politiques, et qui efface tout esprit de citoyenneté active – doit céder la place à un pouvoir juste. C'est la norme du droit qui reprend sa place pour légitimer le véritable statut de la citoyenneté nationale. Le passage de l'Etat de « soutien » à l'Etat de justice est de mon point de vue un pari politique majeur, car il implique tout simplement un nouveau contrat social et politique entre la Nation et l'Etat. Cela passe par la fin des relations de clientèles via la rente car l'Algérie ne peut revenir à elle-même que si les faux privilèges sont bannis et les critères de compétence, de loyauté et d'innovation sont réinstaurés comme passerelles de la réussite et de promotion sociale. Cellule de base par excellence, la commune algérienne a été régie par des textes qui ne sont plus d'actualité, autrement dit obsolètes. L'objectif central de la démarche est de transformer la commune « providence » en commune « entreprise ». Cela suppose que toutes les composantes de la société et les acteurs de la vie économique, sociale et culturelle, soient impliqués, sans exclusive, dans le processus décisionnel qui engage la configuration de l'image de l'Algérie de demain qui devra progressivement s'éloigner du spectre de l'exclusion, de la marginalisation et de toutes les attitudes négatives qui hypothèquent la cohésion sociale. L'implication du citoyen dans le processus décisionnel qui engage l'avenir des générations futures, est une manière pour l'Etat, de marquer sa volonté de justice et de réhabiliter sa crédibilité en donnant un sens positif à son rôle de régulateur et d'arbitre de la demande sociale. L'image de la commune-manager repose sur la nécessité de faire plus et mieux avec des ressources restreintes. Il n'y aurait, donc, plus de place pour le gaspillage et le droit à l'erreur, ce qui exclut obligatoirement le pilotage à vue au profit d'actions fiabilisées par des perspectives de long terme d'une part, et d'autre part les arbitrages cohérents qu'implique la rigueur de l'acte de gestion. Car le défi en ce XXIème siècle sera de s'adapter au nouveau monde, en transcendait nos différents et mobiliser toutes les énergies, pour une Algérie nouvelle. Le monde de demain subira de profondes mutations politiques, militaires, socio-économiques et énergétiques, déclin des hydrocarbures traditionnels, développement des énergies renouvelables,

l'hydrogène 2030/2040, avec de nouveaux segments que Jacques Attali qualifie « d'activités de la vie » engendrant de la valeur ajoutée nouvelle, déclassant les activités traditionnelles. Nous devrions assister à d'autres relations sociales, de nouveaux comportements et d'autres méthodes de travail avec le développement des vidéo conférences, le télétravail pour certains métiers et des recompositions territoriales autour de grands espaces régionaux pour une population mondiale fin 2019 d'environ 7,7 milliards d'habitants, 8,9 en 2030 et 9,8 milliards en 2050, avec l'implication de réseaux de plus en plus décentralisés et un rôle plus accru de la société civile en symbiose avec les Etats et les institutions internationales. C'est que nos sociétés ont été perturbées depuis l'entrée en puissance des nouvelles technologies à travers Facebook qui contribue à refaçonner les relations sociales, les relations entre les citoyens et l'Etat, par la manipulation des foules, pouvant être positif ou négatif lorsque qu'elle tend à vouloir faire des sociétés un Tout homogène alors qu'existent des spécificités sociales des Nations à travers leur histoire. Ces nouvelles dictatures peuvent conduire à effacer tout esprit de citoyenneté à travers le virtuel, l'imaginaire et la diffusion d'images avec pour conséquence une méfiance accrue par la manipulation des foules, lorsque des responsables politiques formatés à l'ancienne culture ne savent pas communiquer. Mais des dangers guettent le futur monde, à savoir la guerre alimentaire et son corollaire l'eau et la guerre numérique (cyber attaque) qui modifiera notre mode de vie. Autre défi majeur, la guerre écologique, cette dernière pouvant conduire avec le réchauffement climatique à des déplacements de populations avec l'élevation du niveau des mers et la sécheresse, avec d'importants flux migratoires et des millions de morts, dont l'impact actuellement du coronavirus ne serait qu'un épiphénomène. Aussi, face aux enjeux géo-méditerranéens, la région africaine et euro-méditerranéenne, devant connaître d'importants bouleversements horizon 2020/2030, impose à l'Algérie une stratégie d'adaptation tant politique, économique que militaire, avec pour sous-bassement le dialogue produit entre toutes les composantes de la société dans sa diversité. En résumé, existe un lien dialectique entre sécurité et développement, devant aller vers un plus grand équilibre des pouvoirs au niveau central et local, avec plus de décentralisation autour de quatre ou cinq grands pôles régionaux et donc éviter la centralisation bureaucratique à outrance du passé. Face aux tensions budgétaires et géostratégiques, pour l'Algérie, il faut impérativement faire taire nos divergences et privilégier uniquement les intérêts supérieurs de l'Algérie nécessitant un minimum de consensus économique et social qui ne saurait signifier unanimité signe de décadence de toute société afin de stabiliser le corps social. C'est l'unique voie que doivent emprunter les Algériens pour arriver à transcender leurs différends. Aussi, de grands défis attendent l'Algérie, pays à très fortes potentialités, dont toute déstabilisation aurait un impact sur toute la région méditerranéenne et africaine. Il s'agit-là de l'unique voie que doivent emprunter les Algériens afin de transcender leurs différences et à trouver de nouvelles raisons de vivre harmonieusement ensemble et de construire ensemble le destin exceptionnel que nos glorieux aînés de la génération du 1er Novembre 1954, par leurs sacrifices, ont voulu pour eux.

# Vitamine D ou calciférol

La vitamine D intervient dans l'absorption du calcium et du phosphore. Elle joue un rôle essentiel dans la minéralisation des os.

Pour être utilisable par l'organisme, la vitamine D a besoin de l'action des rayons ultraviolets du soleil.

## Qu'est-ce que la vitamine D ?

La vitamine D, ou calciférol, compte parmi les vitamines liposolubles (solubles dans les graisses). Elle a deux origines, l'alimentation et une production par la peau exposée aux rayons solaires.

Les personnes qui vivent dans des régions peu ensoleillées ou qui sortent peu (personnes âgées) doivent tout particulièrement veiller à leurs apports d'origine alimentaire.

## Rôles dans l'organisme

Pour être active, la vitamine D doit être transformée en 1,25 dihydroxyvitamine D ou calcitriol, après passage dans le foie et le rein.

Elle est connue depuis longtemps pour son effet protecteur du tissu osseux à tout âge : chez l'enfant, elle est indispensable à la croissance osseuse (dite anti-rachitisme) et chez le sénior, elle contribue à la prévention de l'ostéoporose. Elle agit notamment en augmentant l'assimilation intestinale du calcium et sa fixation sur le squelette, accroissant ou au moins préservant la densité minérale osseuse ;

De récents travaux ont démontré qu'elle est aussi essentielle au bon fonctionnement musculaire, favorisant la contraction ainsi que le renouvellement des fibres musculaires ;

Elle apparaît protectrice des neurones, participant à la prévention du déclin des facultés intellectuelles avec l'avancée en âge ;

En améliorant la sensibilité à l'insuline (et ainsi en diminuant les phénomènes inflammatoires et le risque d'hypertension artérielle), elle pourrait contribuer à la prévention des maladies cardiovasculaires ;

Modulant le fonctionnement du système immunitaire, son rôle est envisagé (mais non démontré) dans la protection contre certains cancers et certaines maladies auto-immunes (des maladies au cours desquelles l'organisme produit des anticorps contre ses propres tissus), telles que le diabète de type 1 ou la polyarthrite rhumatoïde.

## Références nutritionnelles (apports nutritionnels conseillés)

\*Nourrissons  
20 à 25 µg = 800 à 1000 UI  
Enfants de 1 à 3 ans

10 µg = 400 UI

\*Enfants de plus de 3 ans, adolescents et adultes

15 µg = 200 UI

\*Femmes enceintes ou allaitantes



10 µg = 400 UI

Personnes âgées de plus de 75 ans

10 à 15 µg = 400 à 600 UI

L'apport conseillé peut être exprimé en microgrammes ou en Unités Internationales, unité utilisée pour les médicaments à base de vitamine D. 1 µg = 40 UI.

Les apports conseillés ont été fixés pour des populations bénéficiant d'une exposition modérée au soleil. Ils sont insuffisants en l'absence totale d'exposition ou pour des personnes à peau très pigmentée.

D'après la Société française de pédiatrie, les nourrissons, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents de 10 à 18 ans et les femmes enceintes devraient systématiquement bénéficier d'une supplémentation en vitamine D, compte-tenu de besoins particulièrement élevés ou d'une faible exposition au soleil. Les apports conseillés varient d'un pays à l'autre et ont tendance à être augmentés depuis quelques années. Par exemple, ils ont été doublés dans les pays nordiques en 2004 (passés de 5 à 10 µg par jour pour les adultes) et triplés aux États-Unis en 2010.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments a fixé en 2016 une nouvelle valeur de référence pour les adultes à 15 µg par jour au lieu de 5 µg<sup>4</sup>. En revanche, certains auteurs recommandent une supplémentation médicamenteuse systématique, même pour les adultes en bonne santé s'exposant raisonnablement au soleil et a fortiori pour les personnes âgées.

## Sources alimentaires de vitamine D

Outre le foie de morue, les aliments les plus riches en vitamine D sont les poissons gras : hareng, maquereau, sardine, saumon. Viennent ensuite les abats (foies), les œufs, les fromages et le beurre.

Il existe aussi quelques aliments enrichis en vitamine D : certains laits, laitages, céréales de petit-déjeuner et huiles.

## Teneur en vitamine D en microgrammes (µg) pour 100 g d'aliment

Huile de foie de morue : 250



Foie de morue en boîte : 54,3

Huile enrichie en vitamine D : 50

Hareng fumé ou grillé : 16,1 à 22

Sardine grillée : 12,3

Saumon cuit : 8,7

Thon en boîte au naturel : 6,1

Fromage blanc ou yaourt nature : 1,25 à 5

Foie de veau cuit : 2,5

Emmental : 1,8

Œuf : 1,5

Rôti de veau cuit : 1,3

Camembert : 0,7 à 1,1

Beurre : 1

Foie de génisse cuit : 0,86

Lait enrichi en vitamine D : 0,8

A titre d'exemple : 50 g de thon en boîte + 1 œuf + 30 g d'emmental (une part) + 10 cl de lait enrichi en vitamine D (un petit verre) = 100 % de l'apport conseillé à un enfant ou un adulte.

## A savoir :

La vitamine D est sensible à la lumière et à l'oxydation. Pour la préserver, il est important de conserver les aliments dans un contenant opaque, à l'abri de l'air et de la chaleur. Une exposition deux à trois fois par semaine d'avril à octobre, des mains, des avant-bras et du visage, pendant 10 à 15 minutes entre 11h et 14h, suffirait à assurer une large part des besoins d'un adulte en bonne santé. Néanmoins, la capacité à produire de la vitamine D est diminuée en cas de pollution atmosphérique ou de couverture nuageuse. Elle est moindre

chez les personnes âgées, ainsi que les personnes à peau pigmentée.

## Indications médicales de la vitamine D

La vitamine D ne peut être considérée comme un traitement préventif ou curatif de l'infection due au SARS-CoV-2 ; mais en atténuant la tempête inflammatoire et ses conséquences, elle pourrait être considérée comme un adjuvant à toute forme de thérapie. L'administration de vitamine D par voie orale est une mesure simple, peu coûteuse.

## Correction de la carence en vitamine D

La vitamine D peut être prescrite sous forme activée en cas de maladie hépatique (du foie) ou rénale. Elle peut être administrée sous forme d'injection chez les personnes qui ont des difficultés à l'assimiler (maladies du tube digestif).

Plusieurs études d'observation ont établi une relation entre carence en vitamine D, réduction de la densité minérale osseuse et augmentation de l'incidence des fractures. Des études d'intervention ont montré qu'une supplémentation de 10 à 20 µg par jour de vitamine D, associée ou non à du calcium (500 à 1.000 mg), pendant 2 à 7 ans, permet d'augmenter significativement la densité minérale osseuse chez des femmes ou des hommes de plus de 55 ans et de diminuer le risque de fracture.

CONSTANTINE, CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE ALI-MENDJELI

# Amélioration du cadre de vie des citoyens



**Plusieurs opérations d'aménagement urbain ont été retenues par les services de la wilaya. Elles cibleront notamment les unités de voisinage de la ville Ali-Mendjeli ayant enregistré un déficit en matière de commodités.**

PAR BOUZIANE MEHDI

En effet et en vue de l'amélioration du cadre de vie des familles et surtout en réponse aux préoccupations de la population résidant au niveau de l'extension ouest de la circonscription administrative d'Ali-Mendjeli à Constantine, plusieurs opérations d'aménagement urbain retenues seront "bientôt" entamées. C'est ce qu'ont annoncé à

l'APS les services de la wilaya, précisant que "ces opérations cibleront notamment les unités de voisinage de la ville Ali-Mendjeli ayant enregistré un déficit en matière de commodités" et détaillant que "des projets de revêtement de chaussées, d'installation de panneaux de signalisation routière, de renforcement de l'éclairage public et de création d'espaces de détente, seront incessamment lancés".

Les mêmes services ont, également, relevé que "80 locaux de la cité 2.150 logements AADL de l'UV 21 seront bientôt attribués aux jeunes entrepreneurs et commerçants après l'achèvement des procédures administratives d'usage", soulignant que la "démarche vise à lancer l'activité commerciale dans cette zone".

Dans cette agglomération urbaine, l'approvisionnement en eau potable (AEP) sera, également, renforcé "au début de la prochaine saison estivale"

à la faveur de la mise en service d'une nouvelle station de pompage, d'une capacité de 150 litres/seconde, ont indiqué, de leur côté, les services de la Société de l'eau et de l'assainissement de Constantine (Seaco), qui a fait savoir que "l'entrée en service de cette station de pompage permet d'assurer aux habitants de cette zone un approvisionnement en eau, un jour sur deux".

De son côté le directeur local de la poste et des télécommunications, Tayeb Ben Nakhla, a déclaré qu'une "agence commerciale d'Algérie Télécom est en cours d'aménagement et sera prochainement ouverte afin de faciliter le raccordement des logements de l'extension ouest d'Ali-Mendjeli en fibre optique".

B. M.

CHLEF, CAMPAGNE DE PÊCHE DE THON ROUGE

## Participation de trois thoniers

3 thoniers de la wilaya de Chlef participent à la campagne de pêche du thon rouge en haute mer internationale, prévue du 26 mai au 1<sup>er</sup> juillet prochain, a annoncé la Direction locale de la pêche et des ressources halieutiques (DPRH).

La quote-part algérienne en thon rouge est estimée, cette année, à 1.650 tonnes, a indiqué à l'APS le directeur local du secteur, Abderrahmane Abed, déplorant l'absence d'un 4<sup>e</sup> thonier en maintenance à l'étranger. Il s'agit de la 2<sup>e</sup> participation de navires de la

wilaya à la campagne de pêche au thon rouge, dans cette zone proche de l'archipel maltais, sachant que ces thoniers répondent aux normes internationales.

Selon l'APS, le responsable s'est félicité de cette opération, qui "permettra aux professionnels du secteur de créer des investissements dans la filière thon, notamment l'engraissement", et il a fait cas de "l'existence d'un projet en la matière, dans la région, soit un projet d'engraissement du thon, prévu à la réalisation à Sidi-Abderahmane,

75 kilomètres au nord-ouest de Chlef, et attendu à la mise en service en 2021, avec à la clé une perspective d'exportation du produit et de création de nouveaux postes d'emploi".

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (Cicta) a revu à la hausse le quota de l'Algérie en thon rouge, en le portant à 1.650 tonnes, durant cette année, contre 1.430 tonnes en 2019, a noté l'APS.

APS

ORAN

## L'USTO-MB a livré 7.400 masques à visière aux hôpitaux du pays

Près de 7.400 masques à visière ont été livrés aux hôpitaux du pays par l'Université des sciences et de la technologie d'Oran Mohamed-Boudiaf (USTO-MB), a indiqué, dimanche 31 mai, le directeur de la plateforme technologique de cet établissement d'enseignement supérieur. Au total, 7.385 masques à visière ont été fabriqués au sein de la plateforme de l'USTO-MB depuis le 23 mars dernier, date du lancement de la production d'équipements de prévention au profit du personnel médical activant au front de la lutte contre le coronavirus, a précisé à l'APS Amine Ilès. Ces "masques de protection ont été livrés gratuitement aux hôpitaux de 14 wilayas du pays, dont Oran (4.500) et Blida (1.000)", a indiqué M. Ilès, ajoutant que son équipe a également produit 82 masques de plongée "VNI" (ventilation non invasive) qui ont été distribués aux services de réanimation sur le territoire national. La plateforme technologique de l'USTO-MB s'est aussi illustrée par la mise au point d'une nouvelle solution dite "système clos", permettant d'aspirer les liquides des poumons d'un patient sans débrancher le respirateur, qui a été testée avec succès, début mai, au niveau de l'établissement hospitalier spécialisé en pédiatrie Boukhroufa-Abdelkader d'haï El-Menzah à Oran. Depuis lors, "17 systèmes clos ont été produits", a fait savoir M. Ilès qui s'évertue à honorer dans les meilleurs délais une demande pour 200 dispositifs similaires formulée par différents hôpitaux du pays. La contribution de l'USTO-MB comprend, en outre, la production de 400 accessoires d'aide à la respiration, dont des valves pour le système de dérivation permettant d'oxygéner plusieurs patients en même temps. Spécialisée dans le Secteur de la mécanique et robotique d'interventions et de services, la plateforme technologique de l'USTO-MB est rattachée au Centre de recherche en technologies industrielles (CRTI).

## Prise en charge de la détresse respiratoire du Covid-19

L'établissement hospitalier universitaire (EHU) 1<sup>er</sup>-Novembre d'Oran a opté pour la ventilation non invasive (VNI) pour la prise en charge des cas de détresse respiratoire liée au covid-19, a indiqué à l'APS le directeur de cet établissement de santé, Dr Mohamed Mansouri.

L'intubation, consistant à introduire une sonde dans la trachée du malade pour effectuer une respiration artificielle, adoptée pour prendre en charge les cas de détresse respiratoire au cours de première semaine de la propagation de la pandémie, "s'est avérée inefficace", a expliqué le Dr Mansouri. "L'intubation a donc été remplacée par une autre technique, la ventilation non invasive (VNI) en l'occurrence, qui consiste à assurer une assistance via un ventilateur spécial sans intuber le malade", a souligné le même spécialiste, affirmant que la VNI donne de "meilleurs résultats".

"Partout dans le monde, les statistiques ont révélé qu'une proportion importante de malades covid-19 intubés décède (entre 70 et 80 % des cas) selon les pays et l'EHU d'Oran n'est pas une exception, ce qui a poussé les spécialistes à réfléchir à de nouveaux procédés pour venir en aide aux patients qui présentent des insuffisances respiratoires", a-t-il déclaré. "Des découvertes sur le virus et son impact sur l'organisme se font au fur et à mesure. L'une d'elle prouve que l'origine du problème de détresse respiratoire n'est pas pulmonaire, ce qui rend l'intubation inutile", a-t-il ajouté. "Les détresses respiratoires résultent de la formation de caillots de sang. Le problème est ainsi traité à la base avec des médicaments, tout en introduisant une ventilation qui assure un meilleur apport en oxygène", a expliqué Dr Mansouri.

APS

AGRICULTURE

# Examen des propositions et préoccupations des professionnels

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Cherif Omari, a reçu, avant-hier à Alger, le président du Conseil national interprofessionnel de la filière maraichère, Abdelkader Naga, dans le cadre des rencontres de concertation avec les différents partenaires, en vue d'examiner les propositions et préoccupations des opérateurs de cette filière vitale, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Lors de cette rencontre organisée au siège du ministère, M. Omari a insisté sur l'impératif d'étudier minutieusement le vécu des opérateurs de cette filière vitale et des diverses préoccupations dans un cadre organisé, afin parvenir à des solutions tangibles, précise la même source.

A l'occasion de cette réunion, à laquelle ont assisté des cadres du secteur, le minis-



tre a plaidé pour "la mobilisation de l'ensemble des compétences scientifiques et techniques afin de valoriser, promouvoir et développer la filière maraichère dans le but de booster la production nationale et de créer une valeur ajoutée à l'économie en général". Les parties ont évoqué, dans ce contexte, plusieurs propositions et projets de base, dont le foncier agricole et la création de l'Office national pour le développement de l'agriculture industrielle dans les régions sahariennes, ainsi que le rôle des coopératives agricoles dans l'amélioration quantitative et qualitative de la production, des revenus des partenaires agricoles et de

l'encadrement et de la formation.

Dans ce contexte, le projet de décret portant création de coopératives agricoles a été débattu, outre la simplification des procédures d'accréditation, caractérisées par la bureaucratie au niveau local, en vue du développement de la production nationale, de l'augmentation des capacités d'exportation des produits agroalimentaires et de l'accès aux marchés internationaux à la faveur de la dynamique des coopératives et regroupements des producteurs.

Pour sa part, le président Conseil national interprofessionnel de la filière maraichère s'est félicité du grand soutien apporté par

le ministère, et son engagement à renforcer l'adhésion de tous les membres actifs. Il a salué, également, la mobilisation de tous les efforts nécessaires pour le développement, le renforcement et la promotion de la filière maraichère dans toutes les zones de production outre le recensement de l'ensemble des producteurs et la numérisation en vue d'accompagner les agriculteurs.

**LIVRAISON PROCHAINE DE 3 REMORQUEURS EN ACIER POUR UNE FILIALE DE SONATRACH**  
**Essais techniques et la mise à l'eau de ces navires fin juillet**

Trois navires remorqueurs en acier, de fabrication locale, seront livrés d'ici la fin de l'année au profit de la société de gestion et d'exploration des terminaux marins à hydrocarbures (STH), filiale de Sonatrach, a indiqué le DG de l'entreprise publique mixte de construction et de réparation navale Ecorep-Piriou, Hamid Benderradji. "Trois navires remorqueurs de 15 mètres de longueur seront livrés d'ici la fin 2020. C'est le fruit d'un contrat conclu par Ecorep-Piriou et la société STH en 2017", a affirmé Benderradji, rappelant que la construction de ces navires a été lancée en 2018. Les essais techniques et la mise à l'eau de ces navires auront lieu fin juillet, selon le même responsable qui a précisé que ce chantier a été mis à l'arrêt au 2ème semestre 2019 avant de redémarrer en janvier 2020. Benderradji, désigné à la tête d'Ecorep-Piriou en janvier dernier, s'est réjoui du fait que "l'Algérie est le premier pays en Afrique à construire des navires en acier". Ecorep-Piriou a également conclu d'autres contrats avec deux opérateurs pour la construction de deux thoniers, a-t-il en outre avancé en précisant que l'entreprise "attendait actuellement l'autorisation du ministère de la pêche pour entamer cette commande". Depuis sa création en 2015, l'entreprise mixte algéro-française, Ecorep-Piriou, située au port de Bouharoun à Tipasa, a investi près de 4 milliards DA, selon son premier responsable.

Ces investissements portent sur la réhabilitation d'un ancien atelier spécialisé dans la construction de petits bateaux de pêche et de plaisance à fibres de verre et de bois et la mise en place d'un nouveau atelier spécialisé dans la construction de navires en acier, a expliqué Benderradji. L'entreprise a également relancé son activité de réparation et de maintenance des bateaux de pêche "à des prix concurrentiels pour faciliter l'activité de la pêche et aider les pêcheurs et ce, en concertation avec le ministère de la Pêche et la Chambre nationale de la pêche", a-t-il encore rappelé.

R. E.

ENVIRONNEMENT

## Nécessité d'assurer une gestion écosystémique des milieux naturels

Préserver la biodiversité tout en assurant une gestion écosystémique des milieux naturels est une nécessité, a indiqué la Direction générale des forêts (DGF) dans un communiqué à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement. La DGF a fait savoir à l'occasion de la célébration de la cette Journée mondiale que les différentes stratégies qu'elle a adoptées en matière de préservation de la biodiversité assurent une gestion écosystémique des espaces forestiers, des zones arides, des aires protégées et des zones humides.

"La DGF a toujours appuyé le principe des solutions basées sur la nature représentent des alternatives écologiquement et économiquement viables et durables", souligne la même source. Ainsi, de nombreuses actions de développement ont été entreprises tendant à atténuer l'impact sur les ressources naturelles et, par là même faire face aux changements climatiques, note la DGF. Elle cite parmi ces actions la reconstitution et la protection du patrimoine forestier ainsi que l'aménagement, la protection, la restauration et la valorisation des espaces montagneux, steppiques et sahariens.

Il s'agit également du développement et la promotion des biens et services fournis par les écosystèmes forestiers et autres espaces boisés ainsi que la conservation et la valorisation de la faune et de la flore et leurs habitats naturels.

De plus, des stratégies de conservation par espèce ont été menées par la DGF, afin d'améliorer les connaissances sur les espèces rares en voie de disparition, à l'instar de la mégafaune sahélo-saharienne (antilopes et gazelles) et du guépard du Sahara. Concernant cette espèce hautement emblématique, l'observation par les

scientifiques d'une présence avérée mais sporadique a incité la DGF à élaborer la Stratégie nationale et le Plan d'Action pour la préservation de l'espèce, en collaboration avec le Rangewide Conservation Program for Cheetah and Wild Dog (RWCP). Dans ce sillage, deux ateliers ont eu lieu, le premier en 2015 pour l'élaboration du plan d'action et le second en 2017 pour sa validation.

Les forêts, un espace vital pour contribuer à l'intégrité environnementale

"Grâce à ces efforts, des résultats encourageants ont été rapportés, et l'année 2020 a été marquée par l'observation, une seconde fois, de ce rarissime félin dans son milieu naturel. Ce constat très encourageant conforte la DGF dans la démarche adoptée en poursuivant sa politique de consolidation des stratégies de conservation des espèces menacées de disparition", indique le communiqué. Par ailleurs, selon la DGF, "le secteur des Forêts a un rôle considérable à faire valoir pour contribuer à l'intégrité environnementale du pays, en portant l'emblème de cette Journée mondiale et de sa thématique annuelle, et en stipulant qu'il n'y a pas d'environnement sain sans forêt saine".

Au niveau mondial, la DGF rappelle que l'Organisation des Nations unies (Onu), consciente que la protection de l'environnement est l'enjeu du siècle, a désigné le 5 juin comme Journée mondiale de l'environnement qui permettra d'asseoir une politique environnementale basée sur la durabilité.

"Depuis son adoption en 1974, cette Journée est devenue une plate-forme mondiale de sensibilisation du public sur l'importance accordée aux bienfaits d'un environnement sain, essentiel pour le

bien-être des populations", explique la DGF. Le thème de cette année est "la biodiversité", car l'année 2020 devait être cruciale pour la diversité biologique, des événements majeurs étaient prévus, le Congrès Mondial de la Nature de l'UICN, la 15e Conférence des parties (COP15) de la Convention sur la Diversité Biologique et le Forum des Nations unies sur la biodiversité, reportés à 2021 à cause de la pandémie. Dans le cadre de la préservation de la biodiversité au niveau mondial, la DGF fait observer que la communauté scientifique n'a cessé de tirer la sonnette d'alarme.

La plateforme Intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), a publié un rapport alarmant en 2019, affirmant que l'ampleur de la destruction de la nature n'a jamais atteint ce stade, près d'un million d'espèces animales et végétales risqueraient de disparaître. Les principaux facteurs mondiaux responsables étant le changement climatique, les espèces envahissantes, la surexploitation des ressources naturelles, la pollution et l'urbanisation. "Ce rapport a démontré le rôle crucial et la responsabilité des activités humaines dans la perte de la biodiversité, une évaluation qui a également indiqué que des solutions existent, qu'elles sont fondées sur la nature et qu'il n'est pas trop tard pour agir", poursuit le communiqué.

Ainsi, un appel à l'action pour lutter contre la dégradation des écosystèmes naturels "et la Journée mondiale de l'environnement nous invitent à repenser la manière dont nos systèmes économiques ont évolué et l'impact qu'ils ont sur l'environnement", estime la DGF.

R. E.

ARABIE SAOUDITE

# MBS arrête les enfants d'al-Jabri pour le faire rentrer au pays

*Omar et Sarah al-Jabri ont été arrêtés sur ordre du prince héritier MBS en mars dans le but de forcer leur père, un ancien haut responsable des renseignements saoudiens, Saad al-Jabri, à rentrer à Riyad.*

La famille de Omar et Sarah al-Jabri a choisi de parler publiquement à propos des pressions exercées par Riyad sur leur famille. Le frère et la sœur, respectivement âgés de 21 et 20 ans, ont été arrêtés en mars dernier par les forces de sécurité saoudiennes et seraient au cœur d'une stratégie du prince héritier saoudien, Mohammad ben Salmane (MBS), pour forcer leur père à rentrer au royaume. Ancien haut responsable des services de renseignements saoudiens, Saad al-Jabri est dans la ligne de mire du dauphin saoudien qui le percevait comme une menace, alors qu'il pourrait détenir des informations sensibles sur le royaume et la famille royale. Bras droit de l'ancien prince héritier Mohammad ben Nayef, qui a été évincé par MBS en juin 2017, Saad al-Jabri a occupé différents postes importants. Décrit dans la presse par des responsables des renseignements américains et britanniques comme un élément-clé dans la modernisation des agences saoudiennes de renseignements, il a également entretenu des liens étroits avec les agences occidentales pour la coordination de la lutte contre el-Qaïda dans la péninsule



arabique. Il s'était cependant vu démis de son poste en 2015, après avoir été accusé d'être proche des Frères musulmans et d'être contre l'intervention saoudienne dans la guerre au Yémen menée par MBS, alors ministre de la Défense. Craignant pour sa sécurité dans un contexte de lutte de pouvoir au sein de la famille royale, Saad al-Jabri s'était enfui du royaume en mai 2017 pour se réfugier avec sa famille au Canada – faisant fi des sollicitations de MBS lui promettant un meilleur poste s'il rentrait. Le mois suivant, le fils favori du roi Salmane devenait le nouveau prince héritier saoudien. Dans la foulée, Omar et Sarah, deux des 8 enfants de Saad al-Jabri, qui attendaient leurs visas étudiant pour les États-Unis, étaient interdits de sortie du territoire saoudien. Selon le quotidien bri-

tannique *The Guardian*, MBS aurait fait savoir à l'ancien haut responsable des renseignements saoudiens, lors d'un entretien en septembre 2017, qu'il devrait revenir au royaume pour que ses enfants soient à nouveau autorisés à voyager. L'Arabie saoudite a également tenté d'obtenir l'extradition de Saad al-Jabri, l'accusant d'avoir abusé des fonds des renseignements, sans succès. L'histoire s'est toutefois récemment accélérée quand Omar et Sarah al-Jabri ont été interrogés pendant 90 minutes en mars dans le but de les pousser à convaincre leur père de rentrer en Arabie saoudite suite à une convocation des forces de sécurité nationale. "Omar et Sarah ont été kidnappés à l'aube du 16 mars et sortis de leur lit par une cinquantaine d'agents de la sécurité de l'État qui sont arrivés dans 20 voitures",

a rapporté leur frère Khaled al-Jabri, qui réside aux côtés de son père au Canada, lors d'un entretien avec la *BBC*. L'arrestation de Sarah et Omar al-Jabri semble s'inscrire dans le cadre des tentatives de MBS de réduire au silence toute personne susceptible de lui faire de l'ombre, à l'instar des purges du Ritz Carlton en novembre 2017 ou encore de l'arrestation de militantes des droits des femmes en Arabie saoudite en mai et en août 2018, dont Loujain al-Hathloul. Ce n'est toutefois qu'en octobre de la même année que la répression saoudienne a publiquement dépassé les frontières du royaume avec l'assassinat du journaliste saoudien Jamal Khashoggi dans le consulat de son pays à Istanbul, provoquant un tollé international.

CAMEROUN

## Le pouvoir de Yaoundé prépare-t-il une succession de gré à gré

Le 1<sup>er</sup> juin, dans une déclaration au vitriol, l'opposant Maurice Kamto a alerté sur une passation de pouvoir de "gré à gré" en préparation dans le clan de Paul Biya. L'opposant camerounais annonce l'imminence de la manœuvre et met en garde le pouvoir de Yaoundé. Une déclaration qui relance le débat autour de la succession à la tête du pays. La question de la succession à la tête du Cameroun, avec l'hypothèse d'une passation de pouvoir dans le clan de Paul Biya, est de plus en plus au centre de l'actualité au Cameroun. Alors que le pays est durement affecté par la pandémie de coronavirus, le sujet s'invite encore au cœur des débats.

En effet, dans une allocution diffusée sur les réseaux sociaux, le lundi 1<sup>er</sup> juin, Maurice Kamto, président du Mouvement pour la renaissance du Cameroun et principal challenger de Paul Biya, attire l'attention sur les manœuvres visant à organiser la succession de gré à gré à la tête du pays. "Je puis vous dire aujourd'hui que les choses se précisent. Les artisans du gré à gré sont plus que jamais à l'œuvre. Par ce biais, ils veulent accélérer le cours de l'histoire à leurs fins, au mépris de toutes les règles démocratiques de dévolution du pouvoir et des souffrances du peuple camerounais, je voulais dire de vos souffrances", a-t-il déclaré.

L'opposant qui revendique toujours sa "victoire volée" à la Présidentielle d'octobre 2018, dans laquelle il a été classé deuxième selon les résultats officiels, met en garde le pouvoir de Yaoundé contre cette manœuvre, qu'il affirme être en gestation. "Qu'il soit clair pour tous: nous n'accepterons jamais aucune forme de succession de gré à gré à la tête de l'État", a martelé Maurice Kamto, qui a saisi l'occasion pour mobiliser ses partisans à se dresser "contre toute manipulation, même constitutionnelle, tendant à l'accession à la fonction suprême par des moyens autres qu'électifs", a-t-il clamé. À 87 ans, le Président camerounais, au pouvoir depuis 1982, tient le gouvernail

d'un pays déchiré par de violentes crises, dont la plus meurtrière est le conflit séparatiste dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En plus de cette situation conflictuelle, la bataille pour la succession au sommet de l'État qui agite le landerneau politique dresse les Camerounais les uns contre les autres. Beaucoup d'observateurs et d'acteurs politiques, comme Maurice Kamto, craignent une transmission du pouvoir de gré à gré dans le clan du Président Paul Biya. Une hypothèse qui pour Frank Essi, secrétaire général du Cameroon people's party (CPP), parti d'opposition, n'est pas à écarter.

ÉTATS-UNIS

## Joe Biden officiellement candidat démocrate à la présidentielle

Joe Biden a annoncé, vendredi 5 juin, qu'il affronterait le président républicain, Donald Trump, lors de l'élection présidentielle de novembre aux États-Unis, puisqu'il dispose de suffisamment de délégués pour sa nomination comme candidat des démocrates. "Ce soir, nous sommes assurés des 1 991 délégués nécessaires pour remporter la nomination démocrate", a tweeté l'ancien vice-Président. "Je vais consacrer chaque jour à me battre pour obtenir vos voix afin qu'ensemble nous puissions gagner la bataille pour l'âme de

notre pays." M. Biden, 77 ans, a franchi le seuil des 1 991 délégués lui permettant de s'assurer de sa nomination par son parti, alors que se poursuivait le décompte d'une série de primaires démocrates organisées mardi. Il était d'ores et déjà considéré comme le candidat présumé après le ralliement en avril à sa candidature du champion de la gauche, Bernie Sanders. Le pays connaît actuellement des manifestations massives de protestation à la suite de la mort, le 25 mai, de George Floyd, un homme noir, non armé, tué lors d'une

interpellation par un policier blanc. "Il s'agit d'un moment difficile dans l'histoire de l'Amérique. Et la politique colérique et semeuse de discorde de Donald Trump n'est pas une réponse", a-t-il écrit sur la plate-forme Medium après l'annonce du franchissement du seuil décisif du nombre de délégués. Lors d'une rencontre avec des responsables religieux et politiques noirs organisée dimanche dernier – sa première participation à une rencontre publique depuis la mi-mars, lorsque la pandémie due au corona-

virus a soudainement paralysé la campagne présidentielle –, M. Biden avait dénoncé la présidence de Trump et les problèmes de racisme et d'inégalités qui rongent les États-Unis. Vice-Président pendant 8 ans de Barack Obama, Joe Biden est très populaire chez les Noirs américains, un électoral-clé pour tout démocrate espérant remporter la présidentielle américaine.

DROITS TV

# Quand le football reste un cas d'école

*Et si la télévision nationale serait derrière la crise financière que connaissent les clubs de football ? Ce à quoi la FAF semble s'accrocher.*

La solution est donc toute trouvée. Pas besoin d'emprunter d'autres chemins à la recherche d'une option qui puisse redonner du tonus à ces clubs qui souffrent de cette sécheresse financière. Elle qui accuse la télévision nationale d'être le problème de cette crise. Pourquoi laisser une telle situation qui ne se cache pas, pourrir le climat ? Sachant que les clubs de football algériens, traversent une crise financière aiguë et qui n'arrivent toujours pas à payer leurs joueurs et entraîneurs qui se voient contraints à tirer la sonnette d'alarme dans un premier temps avant de recourir à la FIFA pour déposer des plaintes.

Intervenait lors de l'émission «Football Magazine» de la Chaîne 3 de la Radio nationale, Mohamed Salah Aboud, le patron de la Com de la FAF, confirme l'existence de cette situation dû à l'EPTV qui n'a pas remis aux clubs les frais des droits de retransmission télévisuelle. «Comment voulez-vous que les clubs honorent leur engagement vis à vis de leurs joueurs, si les caisses sont vides. Sauf que le chemin de la FIFA est devenue depuis quelques temps la porte de secours très fréquentée par des joueurs, entraîneurs devenus des clients presque fidèles. Voilà, disait un expert que cet état de fait est tellement vivant de nos jours qu'il ressemblerait plutôt à un effondrement écono-



mique et financier aggravé et une précarité pandémique, devenu difficile à désamorcer, puisque les mises en demeure de la FIFA qui s'accroissent en direction des clubs risqueraient de les faire noyer davantage si ce n'est cette bouée de sauvetage lancée par la FAF aux clubs pour s'acquitter de leurs engagements financiers vis-à-vis de leurs joueurs et entraîneurs. Ce sauvetage de dernière minute aurait pu ne pas avoir lieu si l'instance nationale du football avait respecté son engagement celui de ne soutenir aucun club qui se ferait menacer par la FIFA, affirmant que la FAF n'est pas une banque de secours. Et en cette période, il y avait comme cas d'école, celui relatif à la sanction décidée par la FAF contre l'USM Bel-Abbès à cause d'un match. Aujourd'hui une décision, toute compréhensible est prise par cette instance qui est

celle de ne pas lâcher les clubs qui couleraient financièrement. Appelant cela comme une observation assouplie. Cette estime mutuelle, fondée sur la confiance, est-elle entièrement partagée ? Ou alors comprendre par la comme un devoir sportif de la part de la FAF qui ne pouvait continuellement traîner des clubs comme des boulets devant la FIFA, c'est aussi une histoire d'image nationale du football qu'il va falloir protéger, mais jusqu'à quand s'interrogent les observateurs, qui assistent à une absence totale d'initiatives de la part des gestionnaires des clubs, qui ne prennent aucune en matière de marketing, pour construire des projets très professionnels avec différents publics, qui ont des cultures et des façons de penser différentes et d'évitera les négligences lorsque celles-ci connues mais n'ont soignées.

BERNAOUI (FAE)

## «Nous avons soumis notre programme de reprise au MJS»

La Fédération algérienne d'escrime a soumis son programme de reprise des activités au ministère de la Jeunesse et des Sports et attend le feu vert de la tutelle pour reprendre les compétitions après la levée du confinement imposé en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), a-t-on appris samedi de l'instance fédérale.

"Nous avons préparé notre programme de reprise des activités post-Covid qu'on a soumis au MJS. Nous attendons l'aval du ministère pour entamer les entraînements et les compétitions", a déclaré le président de la fédération, Raouf Salim Bernaoui, à l'APS. Selon le patron de l'instance fédérale, les entraînements de l'élite reprendront immédiatement après la réouverture des salles de sport, suivis deux semaines plus tard par les compétitions, des minimales jusqu'aux seniors. "Je sais que

c'est un laps de temps très court entre le retour aux entraînements et la reprise des compétitions, mais il ne nous reste que trois mois avant le Championnat d'Afrique, prévu en septembre prochain au Caire, un rendez-vous crucial puisqu'il sera qualificatif aux Jeux olympiques de Tokyo l'été prochain", a expliqué l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports. Toutes les compétitions ont été suspendues et les salles de sport fermées en Algérie depuis le 16 mars dernier sur instruction du MJS pour empêcher la propagation du Covid-19, ce qui a perturbé le programme d'activité de l'ensemble des fédérations, dont certaines, à l'image de la natation et du rugby, ont préféré carrément mettre fin à leur saison. Interrogé sur les mesures sanitaires adoptées par la FAE en prévision de la reprise, l'ancien escrimeur de l'équipe

nationale a fait savoir qu'il y aura moins de combats au programme pour diminuer le nombre d'athlètes dans la salle.

Ces derniers seront, en outre, soumis à un contrôle médical "strict" pour éviter tout problème de santé, avec un suivi rigoureux de la condition physique des escrimeurs, "notamment ceux de l'élite qu'il faudra préserver". La Fédération algérienne d'escrime avait bouclé ses épreuves de coupe au début de l'année, à l'inverse de celles de championnat (toutes catégories, dans les deux sexes), qui devait se faire avant le mois sacré du Ramadan.

A rappeler que Bernaoui a repris les commandes de la FAE le 7 mars dernier, à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire qui avait validé son retour à la tête de l'instance fédérale après la fin de sa mission en tant que ministre du secteur.

JEUX OLYMPIQUES-CIO :

## "Le rendez-vous de Tokyo aura lieu en 2021 ou n'aura pas lieu"

"Les Jeux (de Tokyo) auront lieu en 2021 ou n'auront pas lieu", a déclaré le Belge Pierre-Olivier Beckers, haut responsable du CIO, qui préside notamment la Commission de coordination des JO-2024, dans un entretien au journal L'Avenir, samedi.

"Aujourd'hui, tout le monde est convaincu qu'ils débiteront le 23 juillet 2021. Comme nous sommes persuadés que les

Jeux se dérouleront en 2021 ou ils n'auront pas lieu", affirme-t-il en référence à la pandémie de Covid-19.

"Il est, en effet, envisageable de tenir à bout de bras un tel projet plus longtemps, avec des coûts colossaux et des milliers de personnes mobilisées. De plus, il est indispensable de reprendre le calendrier sportif normal, afin de permettre aux grands événements de retrouver leur place.

Toutes les fédérations sportives ont dû s'adapter au report des Jeux. On ne peut pas concevoir pareil chamboulement une seconde fois", poursuit le président du Comité olympique belge.

D'après Beckers, la décision finale "sera prise au printemps si des questions subsistent encore", précisant qu'il se dit "optimiste" quant à la tenue des Jeux, rejetant toutefois l'idée de JO à huis clos.

EQUIPE NATIONALE

## Belmadi dément tout contact avec Schmid et Zidane

La Fédération algérienne de football (FAF) et le sélectionneur national, Djamel Belmadi démentent catégoriquement tout contact avec le joueur du club allemand de Fribourg, Jonathan Schmid, mais également Luca Zidane, gardien au Racing Santander, Espagne.

Pour le premier nommé, la FAF et surtout le sélectionneur national ont tenu à s'inscrire en faux suite à l'entretien qu'a accordé ce joueur au magazine France Football et repris par d'autres médias.

Interrogé d'ailleurs à ce propos, Belmadi a été formel : «A moins qu'il ait été contacté par quelqu'un d'autre se faisant passer pour moi, pour ma part je n'ai jamais parlé ni échangé, de manière directe ou indirecte avec ce joueur. Ce n'est pas aujourd'hui que je vais changer ma manière de travailler ou ma façon de faire, lorsqu'il s'agit d'entamer une approche avec un joueur intéressant l'équipe nationale. Donc, je réfute ce genre de fabulation et je saisi l'opportunité que vous m'offrez pour dire la même chose sur ce qui a été rapporté il y a quelque temps au sujet du gardien Luca Zidane que je qualifie de fake-news. Et si je n'ai pas réagi à ce moment-là, et je ne le ferai pas à l'avenir face à ce type de mensonge, c'est que ce n'est pas Luca Zidane qui l'a déclaré à la presse».

Le sélectionneur national a bien tenu à apporter ces précisions afin de mettre fin à toutes les spéculations qui ont entouré l'annonce de ces joueurs.

De son côté, la FAF appui Belmadi et considère que ce genre d'approche de joueur désirant évoluer sous le maillot national ou bien utilisant un tel stratagème pour intéresser une autre sélection est bien révolu.

OGC NICE :

## L'enchaînement d'Ounas contre Lyon élu plus beau but de la saison

Le but inscrit par l'international algérien de l'OGC Nice, Adam Ounas, contre l'Olympique Lyonnais (1-2) en Coupe de France a été élu par les supporters, plus beau but de la saison 2019-2020, a indiqué le club azuréen sur son site officiel.

Le joueur algérien a recueilli 54% des voix des nombreux supporters ayant pris part à ce sondage organisé lors de la dernière semaine de mai. La réalisation d'Ounas était opposée à celle de Pierre Lees-Melou contre Toulouse.

Le 30 janvier 2020, les "Aiglons" recevaient les "Gones" dans le cadre des 8es de finale de la Coupe de France. Menés à une minute de la fin du temps réglementaire (0-1, but de Dembélé), ils reviennent dans le match grâce à une petite merveille d'action.

Alerté par le défenseur brésilien Dante sur du jeu direct, Ounas s'amène le ballon d'un contrôle de l'extérieur du pied, met son corps devant celui d'Andersen, puis conclut d'une frappe pure du gauche. A noter que derrière cette réalisation somptueuse, le "Gym" encaissera un second but (1-2, penalty d'Aouar à la 93'), qui mettra fin à son parcours en Coupe de France.

DE L'AUTRE  
CÔTÉ DU PÉRIPH



21h00



Un matin à l'aube dans une cité de Bobigny, près d'un vieux tripot clandestin, est retrouvé le corps sans vie d'Éponine Chaligny, femme du très influent Jean-Éric Chaligny, premier patron de France, au centre d'un climat social extrême qui secoue la France depuis quelques semaines. Ce matin-là, deux mondes radicalement opposés vont alors se croiser : Ousmane Diakit, policier de la section financière de Bobigny, et François Monge, capitaine de la fameuse police criminelle de Paris. Leur enquête va les emmener tour à tour des deux côtés du périple : à Paris et son syndicat patronal, à Bobigny et ses affaires clandestines

BABY DRIVER



21h00



Baby est un jeune garçon plutôt réservé, qui gagne sa vie comme chauffeur d'un gang de braqueurs. Extrêmement doué, il conduit de façon débridée, les écouteurs vissés entre les oreilles. Lorsqu'il rencontre Debora, il se sent pousser des ailes et décide de tout plaquer. Mais une dette envers Doc, le chef du gang, l'en empêche

MAJOR CRIMES  
À LA CROISÉE  
DES CHEMINS



21h00



Un jeune est retrouvé dans un piteux état. Il était à vélo quand il a été percuté par une voiture qui lui a ensuite roulé dessus et l'a traîné sur plus de 37 mètres. Comme Los Angeles est la ville qui compte le plus de délits de fuite de tout le pays, Fritz confie cette enquête à la brigade des crimes majeurs. L'équipe découvre très vite que l'automobiliste n'a pas tenté d'éviter le jeune homme. Cela ressemble plus à une exécution qu'à un délit de fuite. L'enquête révèle que Will Sax, la victime, était un étudiant en droit brillant, très engagé, qui consacrait sa vie aux autres. Il allait devenir assistant d'un juge fédéral. Son avenir semblait prometteur

L'EXODE



21h00



Mai 1940. Du jour au lendemain, un peuple sédentaire devient nomade : des millions de Français prennent le chemin de l'exode. Dépossédés de tout, sans savoir où dormir, sans savoir quoi manger, ils fuient devant l'avancée allemande, animés d'un même espoir : que la défaite de l'armée française se transforme rapidement en victoire pour retrouver leurs foyers. L'exode de 1940 sera l'un des mouvements de masse parmi les plus importants du XXe siècle. Cette année-là, entre le 10 mai, qui marque le début de la bataille de France, et le 17 juin, date à laquelle le maréchal Pétain annonce la fin des combats, plus de 8 millions de personnes prennent le chemin de l'exode



LA SELECTION  
DU MIDI LIBRE

LA GRANDE CUISINE



21h00



Max, célèbre critique gastronomique londonien, doit organiser un banquet royal à Buckingham. Il fait appel à deux de ses cuisiniers favoris, le Suisse Kohner et la belle Natasha, pâtissière renommée. Pour fêter leur succès, Natasha et Kohner passent la nuit ensemble. Mais le lendemain, le second est retrouvé grillé dans le four... Poursuivie par Robby, son ancien mari qui veut monter une chaîne de fast-food, Natasha se rend à Venise, où le chef Fausto Zoppi est retrouvé mort au milieu de ses homards... Mais qui veut la peau des grands cuisiniers ?

70 ANS DE DUOS  
COMIQUES



21h00



Depuis les années 1950, le succès des duos comiques ne s'est jamais démenti en France. Une tradition qui a vu le jour avec la rencontre de Pierre Dac et Francis Blanche et qui, au fil des décennies, s'est affirmée avec des figures incontournables de l'humour qui ont imposé leur personnalité double et leur sens imparable du rire : Jean Poiret et Michel Serrault, Les Bodin's, Coluche et Thierry Le Luron, Laurent Gerra et Virginie Lemoine, les Chevaliers du Fiel, Muriel Robin et Guy Bedos, Chevallier et Laspalès, Antoine de Caunes et José Garcia, Michèle Laroque et Pierre Palmade, les Vamps et beaucoup d'autres

FORREST GUMP



21h00



Sur une place de Savannah, en Georgie, un homme au regard candide, assis sur un banc, livre à qui veut l'entendre l'étrange récit de sa vie mouvementée... Forrest Gump naît à la fin des années quarante dans une bourgade du Sud profond. Affecté d'un quotient intellectuel inférieur à la moyenne, il grandit sous la protection d'une mère énergique, dévouée, prête à tous les sacrifices pour lui assurer une bonne éducation et un avenir heureux. À l'école, Forrest est rejeté par tous, à l'exception de sa petite voisine, Jenny Curran. Blonde et belle comme un ange, Jenny devient le premier et unique amour de sa vie, mais ne le comprendra qu'après des années

NEW YORK, UNITÉ  
SPÉCIALE  
JEUX DE POUVOIR



21h00



Une jeune employée de fast food est agressée par son manager, qui la force à se déshabiller, la fouille et l'attache sur une chaise de son bureau. Il déclare aux inspecteurs de l'unité spéciale qu'un inspecteur de police l'a appelée et lui a donné tous ces ordres par téléphone. Benson et Stabler remontent jusqu'à un ingénieur du son. L'homme se défend lui-même au tribunal et parvient à convaincre le jury de son innocence. Il devient ensuite le champion de l'anticonformisme et de la résistance à l'autorité



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction  
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87  
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16  
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14  
publicite@lemidi-dz.com  
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger  
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28  
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine -Tel./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba  
24 rue Med-Khemisti  
Tél. : 038.86.11.57  
Bureau de Tizi-Ouzou  
Cité Mohamed-Boudiaf  
BT 29 A  
Nouvelle-Ville T. O.  
Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression : Centre : SIA Diffusion : Midi libre  
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO  
EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire : SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16  
Adresse : 12 rue Fouzia Moulaha Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	04h53
Dohr	12h50
Asr	16h41
Maghreb	20h04
Icha	21h41

## RÉFÉRENDUM D'AUTODÉTERMINATION

# SEUL GARANT DU RESPECT DES DROITS DU PEUPLE SAHRAOUI

L'accélération de la mise en œuvre des résolutions des Nations unies liées notamment à l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental est le seul garant du respect des droits du peuple sahraoui, ont déclaré des experts du Droit international.

Dans une déclaration sanctionnant les travaux d'une journée de formation virtuelle, organisée par la représentation sahraouie en Europe et dans l'Union européenne (UE), intitulée "Sahara occidental et le rôle des mécanismes internationaux des droits de l'Homme", des militants et experts du Droit international ont souligné que l'élargissement du mandat de la Minurso à la surveillance des droits de l'Homme et l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental, est "le seul garant du respect des droits de l'Homme du peuple sahraoui et de la fin de ses souffrances qui ont duré plus de 45 ans du fait de l'occupation militaire marocaine".

Les auteurs de la Déclaration ont appelé à ce titre, le gouvernement marocain à répondre à l'appel lancé par la Haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Mme Michelle Bachelet, à libérer les prisonniers sahraouis, en particulier ceux présentant des problèmes de santé, les prisonniers d'opinion et les détenus politiques qui risquent chaque jour d'être contaminés par la Covid-19, sans bénéficier des soins qui existent hors des prisons.

La journée a été l'occasion, écrit-on, d'écouter des témoignages qui ont permis

de cerner les aspects "les plus criants" de la question des droits de l'Homme dans les territoires sahraouis occupés en général, et celle des prisonniers sahraouis, en particulier. S'agissant des prisonniers politiques (groupe Gdeim Izik), condamnés en 2013 après le démantèlement du camp de Gdeim Izik, un pourvoi en cassation a été déposé il y a trois ans sans jamais être mis en œuvre, rappelant les participants à la journée, appelant par la même la justice marocaine à "se dégager de toute influence politique et à appliquer cette cassation".

Dans leurs "pertinents" rapports, les juristes notamment du Comité contre la torture et du Groupe de travail sur la détention arbitraire, ont demandé à l'ONU et

principaux mécanismes onusiens d'engager leur recommandations de telle sorte que les autorités marocaines s'y conforment.

"N'ont-elles pas signé conventions et traités qui leur donnent obligation de respecter ces recommandations", se sont-ils interrogés. Modérée et présidée par l'Ambassadeur Oubi Bouchraya Bachir, représentant du Front Polisario en Europe et dans l'Union européenne, cette journée a été suivie par le représentant sahraoui en France, Mohamed Sidati, chefs de missions diplomatiques sahraouies au niveau européen, ainsi que des représentants de la diaspora sahraouie. Ont suivi cette vidéo-conférence, des activistes des droits de

l'Homme des experts dans le domaine du droit international et des travaux des mécanismes des Nations-unies pour la protection des droits de l'homme, de France, Belgique, Norvège et Sahara occidental.

La journée a vu la présentation du statut juridique du Sahara occidental, se basant sur de nombreuses décisions rendues par la Cour internationale de justice, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations-unies.

Il a été question de rappeler que l'ensemble de ces entités ont statué que la présence du Maroc est une force d'occupation militaire et qu'il n'a pas de souveraineté sur les territoires sahraouis.

## LE DIRIGEANT SAHRAOUI M'HAMED KHEDDAD INHUMÉ À SMARA

Le dirigeant et diplomate sahraoui M'hamed Kheddad, décédé début avril dernier, a été inhumé dans un cimetière de la wilaya de Smara (camps de réfugiés sahraouis), en présence du Président sahraoui, Brahim Ghali, a indiqué l'Agence de presse sahraouie (SPS). La cérémonie des funérailles s'est déroulée en présence du président de la République sahraouie, secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali, de membres du Secrétariat national du Front Polisario et du Gouvernement, du Conseil national et du Conseil consultatif sahraouis, ainsi que de membres de délégations étrangères amies et d'une foule nombreuse, a précisé SPS.

La dépouille du dirigeant sahraoui M'hamed Kheddad est arrivée samedi à l'aéroport de Tindouf à bord d'un vol spécial en provenance de Madrid (Espagne). Le militant sahraoui M'hamed Kheddad est décédé le 1er avril dernier en Espagne, des suites d'une longue maladie, mais la situation sanitaire mondiale induite par la pandémie de Covid-19 n'a pas permis le rapatriement de sa dépouille dans les camps de réfugiés sahraouis. Suite au décès de M'hamed Kheddad, la Présidence sahraouie avait décrété un deuil national d'une semaine, et mis en place une commission en charge de ses funérailles. Le défunt a occupé plusieurs postes, notamment au sein des Institutions sahraouies, à l'étranger et dans les ambassades et les missions diplomatiques. Il a joué un rôle central dans le processus de règlement du conflit au Sahara occidental, sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine, en tant que coordinateur auprès de la Minurso, chef et membre de la délégation de négociation sahraouie. Il a aussi joué un rôle de premier plan et fondamental, dans la bataille juridique menée par le Sahara occidental, notamment sur la scène européenne.

FIFA

## Infantino focalise sur les recommandations médicales

Dans une intervention vidéo, Gianni Infantino, président de la FIFA, a tenu à informer les associations membres des travaux effectués par l'Instance du football mondial durant les deux derniers mois, a rapporté hier le site officiel de la FAF. Précisément, il a focalisé sur l'importance des recommandations médicales, édictées la semaine dernière, rappelant qu'elles constituaient la base de la feuille de route "qui servira à la reprise de la

compétition, sans jamais perdre le principe avant tout celui de préserver la santé", a-t-il souligné. Le patron de la FIFA a exhorté toutes les associations membres de son instance, à prendre les bonnes décisions "en collaboration et en concertation avec les gouvernements, chacune en fonction de la situation sanitaire du pays et des moyens à mobiliser pour un retour progressif à l'activité footballistique", a-t-il précisé.

NASA

## UN ASTÉROÏDE S'APPROCHE DE LA TERRE ET AUCUN DAN- GER EN PERSPECTIVE

Un astéroïde va s'approcher de la Terre à une distance de quelque 5,1 millions de kilomètres, soit environ 13 fois la distance Terre-Lune, mais sans réel danger que l'astéroïde se heurte à la Terre, indique la National Aeronautics and Space Administration (NASA). Le diamètre de cet astéroïde, surnommé 2002 NN4, est estimé entre 4 et 8 mètres, précise la NASA dans un communiqué.

"L'astéroïde ne représente aucune menace pour notre planète, et même s'il se trouvait sur une trajectoire de collision avec la Terre, il est suffisamment petit pour être désintégré dans l'atmosphère de notre planète", a précisé l'officier de défense planétaire et chef du programme au bureau de coordination de la défense planétaire du siège de la NASA à Washington, Lindley Johnson.

Selon la NASA, le nombre d'objets géocroiseurs découverts s'élevait à 22.776 jusqu'en avril dernier, avec une moyenne de 30 nouvelles découvertes par semaine. Plus de 95% de ces objets ont été découverts par des programmes financés par la NASA depuis 1998, lorsque l'agence a établi pour la première fois son programme d'observation des objets géocroiseurs.

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

## 104 NOUVEAUX CAS ET 9 DÉCÈS EN 24 HEURES

Durant les dernières 24 heures, l'Algérie a enregistré cent-quatre (104) nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 86 guérisons et 9 décès, a indiqué hier à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, le Dr Djamel Fourar. Le nombre de cas confirmés s'élève ainsi à 10.154, celui des décès à 707, les patients guéris à 6.717, alors que 30 personnes sont en soins intensifs, a précisé M. Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie du Covid-19.